

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2013

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°951 SEANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2013

*La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.
Mme Fanny Ervera l'une des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.*

Présents : Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Jean-François Bel, Christine Boutin, Philippe Brillault, Michel Colin, Olivier de La Faire, Olivier Delaporte, François Deligné, Joël Desjardins, Maryse Di Bernardo, Fanny Ervera, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Jean-Michel Gourdon, Alexandre Joly, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Pierre Lequiller, Daniel Level, Joël Loison, Jeanine Mary, Karl Olive, Philippe Pivert, Hervé Planchenault, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Jacques Saint-Amaux, Alain Schmitz, Maurice Solignac, Philippe Tautou, Jean-Marie Tétart, Joël Tissier, Yves Vandewalle, Michel Vignier, Ismaïla Wane.

Excusés : Jean-Louis Barth (pouvoir à Jean-Michel Gourdon), Jean-Philippe Mallé (pouvoir à Jeanine Mary), André Sylvestre (pouvoir à Michel Vignier).

Projet de décret portant délimitation des cantons dans le département des Yvelines

M. LE PRESIDENT – Je suspends la séance pour me permettre d'accueillir Monsieur Erard Corbin de Mangoux, Préfet des Yvelines qui présentera à l'Assemblée le projet de décret portant délimitation des cantons dans le département des Yvelines, qui m'a été notifié hier par les services de la Préfecture.

M. LE PREFET DES YVELINES – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, je vous remercie de me donner l'occasion de présenter ce projet de carte cantonale, que le Ministre de l'Intérieur m'a demandé de soumettre à votre avis, conformément à la loi du 17 mai 2013 avant d'en saisir le Conseil d'Etat et d'en arrêter le contenu par un décret qui sera publié au début de l'année 2014. L'avis rendu par le Conseil général est consultatif et ne liera pas le Gouvernement, qui toutefois l'examinera avec attention. Bien qu'aucune procédure ne le rende obligatoire, le Ministre de l'Intérieur a demandé aux préfets de prendre cette initiative. Loin d'être une formalité, mon intervention vous donnera je l'espère des indications utiles à votre délibération sur la méthode, les lignes directrices et les choix opérés pour établir ce projet de carte cantonale.

La question d'une modification de la carte cantonale se pose depuis plusieurs années, du fait des inégalités de représentation que l'évolution démographique du département a créé au fil du temps. Un premier essai avait été tenté dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales de 2010, mais le Parlement était revenu sur ce projet, en choisissant de lier au rééquilibrage démographique des cantons l'application de la parité dans la représentation électorale. Le législateur avait donc

décidé de faire élire deux conseillers *départementaux* par canton – qui constitueront le *conseil départemental* à partir de 2015 – et de diviser le nombre actuel des cantons par deux afin de stabiliser le nombre d'élus locaux. L'institution de la parité dans les conseils départementaux et le rééquilibrage démographique entre les cantons, sans accroissement important de l'effectif des élus départementaux, sont ainsi les deux impératifs que le législateur a souhaité promouvoir par la réforme de la représentation départementale, dont la nouvelle carte cantonale est un des éléments.

Il a été nécessaire de définir une règle permettant simultanément de calculer le nombre de conseillers départementaux, une fois la division par deux des actuels cantons réalisée et d'assurer une majorité au sein des conseils départementaux sans partage égal de voix. Ceci a conduit le législateur à prévoir que le nombre des conseillers départementaux est arrêté à l'entier impair supérieur. Le département des Yvelines comptant 39 cantons, l'application de cette règle conduit à retenir le chiffre de 21 nouveaux cantons.

Quelle est la portée concrète de cette règle d'équilibre démographique ? Les décisions et commentaires de la jurisprudence constitutionnelle et administrative indiquent que sauf dérogation justifiable, que le juge apprécie au cas par cas, l'écart de population entre la population comprise dans une circonscription électorale et la moyenne du département - établie par division de sa population totale par le nombre de circonscriptions – ne peut être inférieur ou supérieur à 20 %. En effet, un tel exercice appelle la vigilance des élus que vous êtes car il conditionne l'application des principes fondamentaux de notre constitution, particulièrement celui de l'égalité devant le suffrage.

Le respect de ces principes fondamentaux a été la préoccupation de ceux qui ont contribué à l'établissement du projet depuis juin 2013. Conformément aux instructions données aux préfets, j'ai consulté de nombreux élus sur leur vision de la refonte de cette carte électorale, sur les enjeux départementaux, sur la cohérence des territoires et j'ai informé en temps réel le Ministère des résultats de cette consultation.

C'est au vu de l'ensemble de ces matériaux que le Ministère a arrêté la carte qui vous est aujourd'hui soumise. Cette proposition repose sur l'expérience acquise depuis les années 1980, qui a permis au Conseil constitutionnel, au Conseil d'Etat et à l'administration centrale du Ministère de l'Intérieur de fixer des règles ou doctrines et d'adopter des méthodes rigoureuses. La principale de ces règles est celle de l'équilibre démographique entre les cantons afin de garantir l'égalité de représentation. Dans les Yvelines, le découpage actuel des cantons date de 1967, quelques modifications ayant eu lieu depuis : création des cantons de Trappes et Plaisir en 1982, création du canton de Vélizy en 1985, création du canton de Versailles Nord-Ouest et Montigny-le-Bretonneux en 1991. Ces créations ont pour objet d'adapter la carte cantonale à l'augmentation de la population du Département et d'en ajuster le contenu dans les zones urbaines. Cette ancienneté relative fait que les écarts démographiques, parfois très importants dans certains départements, sont plus limités dans les Yvelines. Ils restent toutefois trop élevés au regard des exigences constitutionnelles. Ainsi, le canton de Viroflay est le moins peuplé avec 15 905 habitants tandis que celui de Montigny-le-Bretonneux compte 61 303 habitants. Un rééquilibrage était nécessaire.

La population de référence du Département est de 1 408 765 habitants - données issues du recensement applicable au 1^{er} janvier 2013 -, ce qui représente en moyenne 67 084 habitants par canton. Il en résulte que le nombre de nouveaux cantons à délimiter est nécessairement plus important dans l'espace urbain que dans les secteurs périurbains et ruraux. Par ailleurs, plus la densité de la population est importante, moins la taille du canton l'est. De surcroît, le passage de 39

à 21 cantons entraîne un rassemblement de populations plus important qu'auparavant dans chaque canton, d'où des cantons semi-urbains ou ruraux aux vastes contours. De ces observations découlent trois phénomènes :

- L'inclusion des communes précédemment constituées en canton-ville dans des ensemble plus vastes : les découpages infra-communaux ont été écartés hormis à Versailles,
- La concentration de 17 cantons sur 21 dans des secteurs majoritairement urbanisés,
- Le nombre limité de cantons dans les parties rurales de l'Ouest, du Sud et du Sud-Ouest : le choix a été fait de ramener la population des cantons ruraux plutôt vers le bas de la fourchette autorisée afin que leur taille soit maîtrisée. Ces cantons vastes mais restant dans des proportions raisonnables devraient permettre aux élus qui en auront la charge d'exercer leur mandat dans de bonnes conditions.

Au terme de cet exercice, l'écart de population entre cantons est réduit à 1,51. Vingt cantons s'inscrivent dans la fourchette garantissant l'égalité démographique d'un écart maximum de 20 % à la moyenne départementale. Seul le canton de Trappes est en exception démographique. Le canton le moins peuplé sera celui de Saint-Cyr-l'Ecole, avec 53 697 habitants et le plus peuplé celui de Trappes avec 80 881 habitants.

Au-delà des règles juridiques, il est nécessaire de souligner la spécificité du mandat de conseiller général, bientôt conseiller départemental. La représentation que celui-ci assure s'inscrit dans le cadre d'un territoire bien défini. Le législateur a prévu que le territoire d'un canton soit continu et que la division des communes, si elle est possible, doit rester l'exception. Les communes de moins de 3 500 habitants ne peuvent faire l'objet d'aucune répartition entre plusieurs cantons. Dans ce projet, en dehors de la commune de Versailles dont la population impose le découpage, la règle de continuité a été strictement respectée.

Afin de réussir leur insertion dans l'armature territoriale des Yvelines, trois données complémentaires d'ordre politique, géographique et économique ont été analysées et utilisées pour délimiter les cantons :

- Les nouveaux cantons tiennent compte dans la mesure du possible du dessin des intercommunalités : cet objectif est imparfaitement atteint. En effet, si le chantier de l'intercommunalité n'est pas encore parvenu à sa totale maturité cela signifie qu'il ne peut permettre d'asseoir un découpage électoral durable sur ces seules bases. Ensuite, le critère majeur de l'équilibre démographique rend incontournables des solutions de découpage nécessairement décalées par rapport à des regroupements intercommunaux aux populations de niveaux très divers,
- L'observation des grands bassins de vie et de développement du Département. Six ont été identifiés : Val de Seine (cantons de Mantes-la-Jolie, Limay, les Mureaux, Conflans et Poissy), la Grande Ceinture de Paris (cantons de Saint-Germain, Sartrouville, Houilles et Chatou), Versailles, sa plaine et le plateau de Saclay (cantons du Chesnay, Versailles-Nord et Versailles-Sud), le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines (Trappes, Montigny, Plaisir et Saint-Cyr-l'Ecole), la forêt de Rambouillet et la Plaine de Beauce (canton de Rambouillet) et les Portes de la Normandie (Houdan et Bonnières-sur-Seine),
- L'organisation des cantons ruraux autour d'un ou plusieurs pôles urbains reconnus et suffisamment forts pour structurer chaque entité : Houdan, Bonnières-sur-Seine, Rambouillet, Montfort-l'Amaury et Aubergenville.

Des bureaux centralisateurs ont été désignés dans chaque nouveau canton. Cette notion s'appuie sur le rôle particulier de centralisation des procès-verbaux des opérations électorales cantonales et de leurs pièces jointes. La commune la plus peuplée du canton exerce cette fonction. La qualité de chef-lieu de canton est maintenue par la loi du 17 mai 2013 aux communes qui la possèdent actuellement, jusqu'au renouvellement général des assemblées départementales en mars 2015. La structure de l'actuelle dotation de solidarité rurale qui comprend une part consacrée au financement des communes chefs-lieux pour les plus importants des actuels cantons ne changera pas d'ici là. Une disposition transitoire de la loi prévoit en effet qu'avec le nouveau découpage, elle n'entre en vigueur y compris sur le plan financier qu'après ces élections.

Il appartient désormais au Conseil général de se prononcer sur ce projet. Conformément à l'article L 3113-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que les modifications des limites territoriales des cantons, les créations ou les suppressions de canton, le transfert du siège de leur chef-lieu sont décidés par décret en Conseil d'Etat, après consultation du Conseil général qui se prononce dans un délai de six semaines à compter de sa saisine. Il s'agit d'une procédure d'avis simple, rendu au terme d'une consultation obligatoire. Le Gouvernement ne pourra donc prendre une décision traitant de questions nouvelles par rapport au projet soumis à consultation, et aux observations et suggestions éventuellement émises par l'organe consultatif. Ainsi, le Département est appelé à voter sur le projet de décret en l'état, sans lui conditionner la nature de ce vote. Il peut également s'il le souhaite adopter une motion de suggestion de modification. Celle-ci pourrait être intégrée dans le projet soumis au Conseil d'Etat sans que le Conseil général ne soit à nouveau sollicité, sauf si cette prise en compte impliquait une autre modification de périmètre que les élus auraient omis de mentionner explicitement dans leur motion.

En outre, concernant la dénomination des cantons, il a été retenu comme critère objectif de leur appliquer le nom de la commune la plus peuplée. Cependant l'histoire ou la géographie locale peuvent conduire à opter pour un autre nom. C'est pourquoi, à l'issue du vote, l'assemblée départementale peut adopter une motion complémentaire sur l'appellation de certains cantons qui sera transmise avec le procès-verbal de séance. En revanche, il convient d'éviter l'addition de nom de communes et de ne pas revenir sur le principe national de numérotation des cantons.

Pour conclure, le travail de délimitation des nouveaux cantons s'est efforcé de reposer sur des bases objectives. Les normes imposées par le législateur, à commencer par la règle de l'équilibre démographique, assurent l'égalité devant le suffrage : aucun électeur des Yvelines n'est ni mieux ni plus mal représenté qu'un autre. Sur le plan local, le choix de privilégier l'organisation des cantons à partir des bassins de vie et de développement est un gage de reconnaissance de ce découpage et une garantie de sa cohérence pour un pilotage ordonné des politiques publiques menées par le Conseil général en relation avec les services de l'Etat dans le Département.

Avant de me retirer, je vous remercie de m'avoir permis de prendre la parole devant vous. Je souhaite avoir été clair sur les conditions d'élaboration de cette carte cantonale et vous avoir persuadé de la rigueur qui a présidé à ces travaux.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie, Monsieur le Préfet. Il s'agit d'une simple présentation qui n'appelle pas de débat. Nous disposons d'un délai de six semaines pour nous positionner.

M. Le Président raccompagne M. le Préfet.

Communications de Monsieur le Président du Conseil général

M. LE PRESIDENT – J'accueille nos nouveaux collaborateurs, ainsi que dix étudiants en master d'archivistique à l'Université de Versailles-Saint-Quentin, présents à la demande de notre Directrice Christine Martinez. Enfin, nous accueillons un groupe de séniors du CCAS de Magnanville, qui sera reçu par Jacques Saint-Amaux en lieu et place d'André Sylvestre, souffrant. Je leur souhaite à tous la bienvenue.

A la demande de Monsieur le Préfet, nous devons procéder à la désignation des représentants titulaire et suppléant du Conseil général à la Commission de suivi de site concernant les dépôts pétroliers de Nanterre classés Seveso « seuil haut ». Ghislain Fournier et Jean-François Bel se sont portés candidats respectivement en tant que représentants titulaire et suppléant.

Messieurs Ghislain Fournier et Jean-François Bel sont désignés respectivement représentants titulaire et suppléant du Conseil général à la Commission de suivi de site concernant aux dépôts pétroliers de Nanterre classés Seveso « seuil haut ».

Nous devons également désigner un représentant de l'assemblée départementale au conseil d'administration de la Fondation Institut VeDeCoM (Institut du Véhicule Décarboné Communicant et de sa Mobilité) qui a vocation à s'installer sur le plateau de Satory et dont le démarrage est prévu en janvier 2014. Le représentant du Conseil général sera également membre de droit du bureau de VeDeCoM, appelé à se réunir mensuellement à partir de janvier 2014. J'ai reçu la candidature d'Yves Vandewalle.

Monsieur Yves Vandewalle est désigné représentant du Conseil général au conseil d'administration de la Fondation Institut VeDeCoM.

La liste des marchés à procédure adaptée notifiés entre le 10 octobre et le 22 novembre 2013, conformément à la délégation que vous m'avez donnée, vous est communiquée.

Le Conseil général donne acte à Monsieur le Président de la communication de cette liste.

Le calendrier prévisionnel des séances du Conseil général de janvier à juin 2014 vous est également remis sur table.

Adoption d'un compte rendu analytique

M. LE PRESIDENT – Nous devons adopter le compte rendu analytique de la séance du 18 octobre 2013.

Le compte rendu analytique est adopté à l'unanimité, sans observation.

Rapport annuel sur la situation du Département en matière de développement durable

M. LE PRESIDENT – Comme chaque année, je me dois de vous présenter le rapport annuel sur la situation du Département en matière de développement durable et de présenter la cohérence des politiques publiques, programmes et actions entreprises pour faire des Yvelines un territoire durable. Le rapport annuel 2013 qui vous est remis sur table est articulé autour de cinq finalités du

développement durable qui seront développées par Jean-François Bel. Ce rapport propose également un bilan des actions en 2013 et des pistes d'actions pour 2014. Je remercie chacun d'entre vous de votre implication personnelle dans ce dossier.

JEAN-FRANÇOIS BEL – Dans le développement durable, nous nous devons de respecter trois piliers essentiels : les actions de préservation de l'environnement, le respect des aspects sociaux et humains dans le développement durable, le réalisme économique des décisions prises. C'est à la lumière de ces trois piliers que nous analyserons les cinq finalités du développement durable.

- *I) Lutter contre le réchauffement climatique et protéger l'atmosphère.*

Nos actions se concentrent sur l'institution Conseil général, qui à travers sa responsabilité se doit d'être exemplaire. Les pistes étaient les suivantes : maîtriser la consommation d'énergie (programmation de travaux sur le patrimoine bâti sur la base de la performance énergétique), construire et réaliser des bâtiments économes, promouvoir la mobilité durable et définir une stratégie « Energie-Climat » pour la collectivité via l'adoption du bilan d'émission des gaz à effet de serre du Conseil général et l'approbation du périmètre du Plan Climat Energie Territorial.

Les actions phares réalisées au cours de l'année 2013 sont la construction d'un nouveau collège HQE à Chatou, le démarrage des travaux pour la réalisation du tramway T6 Châtillon-Vélizy-Viroflay et la participation du Conseil général au 83^{ème} Salon international de l'automobile à Genève. Les Yvelines comptent les industries automobiles les plus importantes des départements de France.

Les pistes pour l'année 2014 sont l'adoption du Plan Climat Energie Territorial, l'extension du périmètre de la gestion automatique des bâtiments, la validation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPEB), l'élaboration d'un schéma départemental de l'inter-modalité et enfin l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant des populations sensibles. A titre informatif, je vous rappelle que sachant que les 85 communes yvelinoises faisant partie de l'agglomération de la région parisienne ont l'obligation d'établir leur propre PPBE et je vous invite à reprendre intégralement le PPBE de Montesson en l'adaptant à vos communes.

- *II) Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources.*

Les axes travaillés par le Conseil général sont les suivants : préserver et valoriser le patrimoine hydraulique via notamment l'adoption du Schéma Départemental de l'Eau, réduire les pollutions et les déchets et valoriser les paysages.

Les actions phares réalisées en 2013 sont : la mise en place du projet « Yvelines Seine », la réduction de l'emploi de produits phytosanitaires et la mise en œuvre d'un fauchage raisonné pour l'entretien du réseau routier départemental, la participation du Département au Trophée des départements fleuris et la fin de la préfiguration du parc du « Peuple de l'Herbe » et le démarrage des travaux de réalisation.

Pour l'année 2014, les pistes sont : le lancement d'un appel à projets « Nature en ville », la poursuite de l'aménagement du parc départemental du « Peuple de l'Herbe », la révision de l'Atlas des paysages des Yvelines en partenariat avec l'Etat, la mise en œuvre du Schéma Départemental de l'Eau (adopté à l'unanimité en octobre, sachant que l'eau ne fait pas partie des politiques

obligatoires du Département) et enfin la poursuite de la mise en œuvre et du suivi de la charte yvelinoise pour une route éco-responsable.

- *III) Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains.*

Les pistes de travail étaient : permettre un meilleur accès au logement via notamment la mise en œuvre des Contrats de Développement de l'Offre Résidentielle Plus (CDOR +), assurer la mobilité de tous, favoriser l'accès aux droits et participer à l'amélioration du cadre de vie des Yvelinois.

Concrètement, les actions réalisées sont la création de places en résidences sociales et étudiantes, le financement des cartes de transport, la mise en œuvre du dispositif PAM 78 (prise en charge à 70 % par la Région le Département), la mise en ligne d'un simulateur de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile et d'une télé-procédure et enfin la mise en œuvre du programme « Habiter mieux ».

Les pistes poursuivies en 2014 sont la poursuite de la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux », la prise en charge de femmes enceintes et le dépistage précoce des déficiences et handicaps, la garantie d'un accompagnement renforcé pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) très isolés et enfin la réalisation de campagnes de prévention et d'opérations de sécurité routière sur les routes départementales.

- *IV) Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations.*

Les axes travaillés par le Département sont les suivants : développer la coopération et la solidarité internationales, réduire la précarité, faciliter l'autonomie des personnes âgées, renforcer l'autonomie des personnes handicapées via notamment l'intégration de la notion d'inclusion dans la construction de l'action publique départementale.

Les actions phares réalisées en 2013 sont : la création d'un chantier international d'insertion au Togo, la poursuite des dispositifs « Bourses au mérite » et « Permis d'agir », l'expérimentation de plateformes de modernisation et de professionnalisation des Services d'Aide à la Personne, la mise en œuvre de la programmation 2012-2018 en faveur des personnes âgées et handicapées et enfin la mise en accessibilité du patrimoine départemental.

Les pistes poursuivies en 2014 sont : la poursuite de la mise en œuvre des dispositifs « Bourse au mérite », « Permis d'agir » et du Fonds d'Aide aux Jeunes, l'optimisation du fonctionnement des Services d'Aide à la Personne (SAP), une gestion plus efficiente de l'APA et de la PCH, la poursuite de la réalisation de la programmation 2012-2018 en faveur des personnes âgées et handicapées (le Département, en accord avec l'ARS, a réalisé trois EHPAD supplémentaires sur son territoire), l'intégration de la notion d'inclusion dans les domaines du Sport et du Tourisme et enfin l'implantation d'espaces publics numériques et d'espaces de travail partagés pour lutter contre la fracture numérique.

- *V) Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

Sur le plan local, la politique du Département a été principalement de mobiliser les agents, citoyens et partenaires pour une consommation et une production responsables.

Les actions phares en 2013 ont été la mise en place d'un bonus écologique dans le cadre du programme triennal 2012-2015 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie, l'exposition « n'en jetez plus ! Et habiter écologique », la mise en place d'un service de livraison de paniers de fruits et de légumes biologiques pour les agents, la dématérialisation, au sein de la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH) des dossiers « usagers ».

Concernant l'année 2014, les pistes de travail sont : la poursuite de la dématérialisation (chaîne comptable, mise en œuvre de la procédure « télérecours »), le développement d'une politique d'achats durables (édition d'un guide de la commande publique intégrant la dimension d'achat durable...), la généralisation des téléconférences, le développement du télétravail, le déploiement effectif de la politique d'impression du Conseil général, sachant que le Conseil général a déjà divisé par deux le papier consommé.

M. LE PRESIDENT – Je remercie les agents du Département qui participent quotidiennement à l'effort réalisé pour mener à bien cette politique de développement durable.

Cette présentation n'appelle pas de vote.

Communication relative au débat d'orientations budgétaires 2014

M. LE PRESIDENT – Ce cinquième budget est certainement le plus difficile que j'ai eu à préparer avec vous. Il intervient dans un contexte où l'Etat ne cesse d'inventer de nouvelles charges et des mécanismes de prélèvement, dont certains sont loin d'être figés. En effet, le Projet de Loi de Finances 2014 n'est toujours pas voté et les évolutions proposées nous plongent dans l'incertitude. Les droits de mutation représentent la recette essentielle du Département mais leur évolution est aujourd'hui très volatile. Je me suis également inquiété de l'évolution de nos dépenses sociales, notre cœur de compétences, alors même que je souhaitais pouvoir mener une politique forte et dynamique en matière d'aménagement du territoire et de soutien aux élus locaux. Ces conjonctures ne menaçaient pas nos fondamentaux financiers et je me suis attaché à ce que les finances restent saines durant mes années de présidence. Ma préoccupation, devenue mon engagement, est de ne pas recourir à une augmentation des impôts. Le Département ne dispose plus que d'une petite autonomie fiscale, sur le foncier bâti. Dès lors, j'ai cherché à maîtriser l'évolution de nos dépenses courantes et maintenir un effort d'investissement. Nous y sommes parvenus durant ces quatre années. Après les Hauts-de-Seine, les Yvelines présentent le plus faible taux de dépenses de fonctionnement et le plus fort taux de dépenses d'investissement rapporté par habitant en région Ile-de-France. De plus, elles ont la plus faible fiscalité et le plus faible taux d'endettement.

Aujourd'hui, le Conseil général est confronté à une accumulation *sans précédent* de dépenses nouvelles et de mécanismes de redistribution entre départements. Par leur ampleur, ils compromettent nos équilibres financiers, car c'est la menace d'un prélèvement d'une cinquantaine de millions d'euros qui pèse sur nous. Il est tout d'abord nécessaire d'évoquer l'effet de ciseau entre l'évolution des recettes et l'augmentation des dépenses sociales. Dénoncée par tous les départements, cette évolution est plus forte dans les Yvelines. Les allocations versées aux bénéficiaires du RSA, de l'APA et du BCH sont couvertes à 45 % par les recettes fiscales transférées par l'Etat, pour une moyenne de 60 % pour l'ensemble des départements. Il s'agit d'un manque à gagner de 100 millions d'euros par an qui s'accroît chaque année de 5 millions d'euros supplémentaires.

Alors que l'Etat connaît la dégradation de la situation budgétaire des collectivités locales, il nous impose des charges nouvelles sans en assurer le financement. Pour la seule année 2014, près de 5 millions d'euros supplémentaires nous sont ainsi imposés (couverture des retraites, revalorisation des salaires des personnels de l'action sociale et des catégories C, revalorisation du RSA, hausse de la TVA, prise en charge des mineurs étrangers isolés). Les prélèvements de péréquation envisagés dans le projet de Loi de Finances 2014 vont au-delà. Alors que la péréquation devait à l'origine être une aide aux départements les plus modestes, elle se transforme en un vaste système de financement des allocations individuelles, qui relèvent de la solidarité nationale. Les Yvelines non ni la vocation ni les moyens de financer les dépenses de solidarité des autres départements.

Sur 2014, le prélèvement sur les droits de mutation est annoncé à 12 %. La péréquation francilienne vise à prélever sur Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines pour abonder les budgets des autres départements franciliens sans réelle analyse de leurs propres marges de manœuvre. La réduction de 3 % des dotations de l'Etat aux collectivités locales s'élèvera à 10 % dans les Yvelines, ce qui représente un prélèvement de 10 millions d'euros supplémentaires.

Les 50 millions d'euros de prélèvement attendus représentent par exemple dans notre budget le double de la dépense engagée pour le fonctionnement annuel des collèges, la totalité des dispositifs d'aide au financement des cartes de transport scolaire, d'aide apportée aux crèches, des politiques culturelles, sportives, liées à la jeunesse et à l'insertion. Enfin, cette somme représente également une réduction de la masse salariale de près du tiers du département et une augmentation de la part départementale de la taxe foncière de 26 %. L'Etat veut transférer aux collectivités locales le soin d'assumer politiquement une augmentation d'impôt dont il ne veut pas.

Mon engagement pris en début de mandature est partagé par la majorité d'entre vous. Devant tant de propositions inflationnistes et tant d'incertitude, nous devons rester prudents. Les débats parlementaires ne sont pas achevés. La veille, le Sénat a rejeté en bloc la partie « Recettes » de la Loi de Finances. J'ai demandé à mes services de préparer un budget 2014 qui tienne compte à la fois de la conjoncture défavorable et d'un effort de maîtrise des dépenses. Il s'agira donc d'un budget prudent en recettes, raisonnable en fonctionnement mais toujours ambitieux en investissements.

Maurice Solignac, Vice-président chargé des Finances, précisera les éléments de changement du contexte des finances départementales et les orientations de notre budget 2014.

MAURICE SOLIGNAC, VICE-PRESIDENT DELEGUE AUX FINANCES – Il convient de rappeler que le département des Yvelines est un bon gestionnaire, qui a toujours veillé à la sauvegarde des deniers publics en maîtrisant sa fiscalité. Je vous renvoie aux publications qui présentent les comparaisons entre les Yvelines et les autres départements de population comparable. Je citerai quelques-uns de nos points forts :

- Les Yvelines se situent en tête des départements pour les investissements productifs, qui contribuent au développement économique de notre territoire,
- Nous privilégions une politique contractuelle qui permet au Département d'être le levier nécessaire à la réalisation des équipements de nos collectivités (100 millions d'euros),
- Le département des Yvelines a pu se désendetter complètement et a la possibilité de préserver sa capacité d'investissement en recourant modérément à l'emprunt,

- Enfin, il convient de citer la maîtrise des dépenses publiques de fonctionnement. Le niveau des dépenses de fonctionnement par habitant s'établit à 630 euros, ce qui fait des Yvelines l'un des départements les moins dépensiers. Le niveau de dépenses d'exploitation « non obligatoires » et qui vont de 212 à 639 euros par habitant selon les départements s'établit à 220 euros par habitant pour le département des Yvelines, ce qui le place en 97^{ème} position et confirme la rigueur de sa gestion.

Notre faible fiscalité est le résultat de la différence entre nos dépenses et nos recettes strictement nécessaires à l'équilibre budgétaire. Nous nous refusons à faire appel à une fiscalité de précaution.

L'année 2013 est une année noire, entre la multiplication des transferts de charges, la part croissante des allocations individuelles de solidarité et la mise en œuvre du Pacte de confiance et de responsabilité qui n'a fait que diminuer nos dotations et renforcer les péréquations.

Le département des Yvelines est l'un des plus frappés sur la plupart de ses recettes par des critères injustes, car basés notamment sur les revenus moyens des habitants plutôt que sur les critères financiers des départements. Les compensations de nos dépenses sociales sont plus faibles et la péréquation plus forte.

Cette modification de la donne fiscale en défaveur de notre département est l'amorce d'une mutation profonde de nos collectivités départementales. Notre Président a raison d'envisager l'avenir avec grande prudence, car nous aurons à fournir des efforts sur le long terme, en priorisant nos actions et en faisant des choix dans les domaines de compétences qui ne sont pas les nôtres.

Concrètement, il nous faudra veiller aux créations d'emplois et à la moindre dépense, repérer les dispositifs coûteux ou peu efficaces et persévérer à ne pas augmenter les impôts. L'efficacité de nos services doit être poursuivie et il nous faudra adapter la demande à la plus stricte nécessité. Nous devons rester attentifs à l'évolution de notre niveau de dépenses car l'argent public et la fiscalité ont leurs limites et que la compétitivité et les baisses de charges ne sont plus taboues.

Face aux oukases étatiques, il nous appartient de préserver l'action indispensable de notre département au service de ses habitants. Il en est par exemple de l'avenir de notre établissement public foncier que certains veulent capter. L'Etat doit savoir qu'il devra payer cher pour le faire. L'Etat ne peut pas à la fois vouloir transférer des charges et imposer ses règles.

Les orientations que vous nous fixez témoignent de votre ambition pour un Département responsable, acteur social et aménageur du territoire.

M. LE PRESIDENT – La situation n'a jamais été aussi préoccupante depuis ces dernières années, surtout en sachant qu'il n'y a rien à attendre d'une conjoncture économique en attente de croissance.

OLIVIER DELAPORTE – Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte de contraintes financières et de péréquation qui n'ont jamais été aussi fortes et qui s'imposent également aux communes (baisse des dotations d'Etat, hausse des prélèvements sur recettes, faible croissance des recettes en matière de droits mutation). Ces facteurs réduisent nos capacités d'action à moyen terme et asphyxient progressivement le Département.

Pour la période actuelle, les équilibres financiers de notre département sont globalement respectés. Malgré l'accroissement des dépenses sociales, les dépenses de fonctionnement sont encore maîtrisées. Nous avons ainsi pu stabiliser les impôts et continuer à financer d'importants programmes d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt. Nous arrivons toutefois aujourd'hui à un point d'inflexion. Nos dépenses sociales vont continuer à progresser dynamiquement, notamment dans les secteurs des personnes âgées et handicapées :

- Les recettes de compensation sont peu dynamiques et les charges indues transférées par l'Etat augmentent considérablement (45 % de taux de couverture par l'Etat),
- Les départements, et particulièrement celui des Yvelines, sont confrontés à un bouleversement démographique : d'ici 2020, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans augmentera de 21 000 personnes, celui des plus de 85 ans de 14 000 personnes et le nombre de personnes âgées dépendantes augmentera de 4 600 (+ 20 %) dans les Yvelines. Le Département a déjà fait beaucoup à l'occasion de quatre schémas médico-sociaux et a mis en place un dispositif qui le situe en tête des départements franciliens. Nous lancerons prochainement trois projets EHPAD et des lieux de vie. Le développement de l'offre quantitative devra se poursuivre tout en répondant qualitativement aux nouveaux besoins,
- Enfin, le projet de « grande loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement », vise à améliorer le maintien à domicile, la prise en charge dans les EHPAD et à réduire le reste à charge des résidents. Il est plus que probable que le financement de ces coûts supplémentaires revienne aux départements.

Les besoins ne sont pas moindres pour le handicap. La loi de 2005 offre un cadre d'actions essentiel en termes d'accessibilité et de compensation du handicap. Beaucoup reste à faire notamment pour les « structures douces » et les services à domicile.

Dans les années à venir, les enjeux médico-sociaux resteront très prégnants pour les institutions départementales et seront de plus en plus au cœur des problématiques du Département et des enjeux budgétaires. Des arbitrages seront nécessaires face aux besoins croissants. Il sera nécessaire de nous concentrer encore davantage sur nos compétences de base. Le social est au cœur de l'action départementale : encore faut-il que l'Etat ne prive pas le Département des moyens lui permettant de faire face à ses engagements.

M. LE PRESIDENT – Merci de ce message très clair.

YVES VANDEWALLE – Je m'associe pleinement aux propos précédents. Nous traversons une situation financière difficile et préoccupante, ce qui est une raison de plus pour chercher les moyens de dynamiser nos recettes, même si cela n'est pas au cœur de nos compétences départementales. Nous révisons actuellement notre politique de développement économique. A l'occasion de ce débat budgétaire, je tiens à souligner l'importance et la cohérence de notre politique de soutien à l'innovation, qui est un des axes majeurs de notre politique économique. Nous y consacrons des moyens modestes (moins de 1 % du budget) mais qui permettent d'obtenir des résultats. Les deux vecteurs de notre politique de soutien sont les pôles de compétitivité et les appels à projets. Il nous faudra à l'avenir privilégier les appels à projets, qui sont davantage porteurs pour le département. Nous envisageons notamment le lancement d'un nouvel appel à projets dans le domaine du numérique, qui représente 25 % de la valeur ajoutée de l'économie en France.

Les appels à projets ont fait la démonstration de leur efficacité. En 2013, sur dix entreprises lauréates, trois ont été primées à l'échelle nationale, ce qui démontre le travail sérieux réalisé par les services du Département : Induct (Palmarès du Prédit pour la Modulgo) et Akka Technologies (Grand Prix national de l'ingénierie décerné par le Syntec) pour l'automobile du futur et Techniwood (Trophée d'or du concours de l'innovation Batimat) pour l'écoconstruction.

Parmi nos lauréats, Muses, une PME créée en 2009, fabrique désormais la Mooville, un petit véhicule de livraison électrique pouvant être équipé d'un voiturier automatique. Induct compte à présent une quarantaine de personnes et commercialise la Navia, une navette électrique sans chauffeur sur les sites propres qui a été vendue aux universités de Lausanne, Singapour et Stanford et qui a enregistré 130 commandes pour 2014. Le premier appel à projets du Département avait convaincu le président d'Akka Technologies de ne pas abandonner le secteur de l'ingénierie automobile au début de la crise, ce qui aurait mis 700 à 800 emplois en jeu. Cette démarche a permis de donner naissance à la Link and Go, présentée à Genève. Au total, ces appels à projets ont pu sauver des centaines d'emplois dans le Département. Les entreprises qui ont réussi sont celles qui se sont spécialisées sur des marchés de niches. D'autres entreprises soutenues par le Conseil général ont malheureusement échoué, comme Luméneo.

Dans le domaine de la santé, le Conseil général a soutenu Carmat (cœur artificiel), General Electrics Healthcare (800 emplois à Buc), Médiissimo (pilulier électronique pour les maisons de santé et qui sera prochainement récompensé au salon mondial des produits électroniques grand public) et enfin Ségula Technologie (fauteuil pour personnes handicapées).

Le volet territorial est également important. Il convient d'évoquer l'installation de Védécom à Satory, celle de l'ESTACA à Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que l'installation prochaine du centre de recherche du Groupe Safran et des Laboratoires de l'Ecole des Mines de Paris à Châteaufort et Magny-les-Hameaux. On peut également évoquer l'installation d'un centre de formation sur la construction des réseaux en fibre optique à Aubergenville.

L'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines défraye la chronique ces jours derniers. Cette université présente des résultats remarquables. Elle est classée parmi les meilleures de France en taux de réussite à la licence et accumule les prix dans le domaine de la recherche. Elle traverse aujourd'hui une grave crise financière qui s'apparente avant tout à une crise de croissance. Cette dernière a entraîné une absence de maîtrise de la masse salariale et une augmentation des dépenses de fonctionnement liée à une croissance immobilière non maîtrisée. Il est souhaitable que cette université entre désormais dans une phase de consolidation, qui passera par une réduction de la masse salariale de plusieurs millions d'euros, en agissant notamment sur l'offre de formation de 3^{ème} cycle. Il faut préciser que les nouvelles universités créées ont été nettement bien moins dotées que les anciennes. L'Etat doit veiller à mieux répartir les moyens. La situation actuelle impactera les investissements immobiliers prévus par l'université et donc les projets communs avec le Département. On peut regretter les jugements sévères portés par la ministre de l'Enseignement sur cette Université, qui paraissent inconsidérés.

Dans cette situation budgétaire contrainte, il est important de préserver les dépenses qui préparent l'avenir et qui permettront, en créant de la richesse, de donner davantage d'aisance au Département.

M. LE PRESIDENT – Le développement économique est effectivement fondamental pour le futur. Je passe la parole à Michel Vignier, qui s'exprimera au nom du Groupe des Elus de Gauche.

MICHEL VIGNIER – Monsieur le Président, le débat sur les orientations budgétaires est un temps important de la démocratie locale, qui met à l'épreuve notre devoir de responsabilité vis-à-vis des contribuables yvelinois. Cet exercice nous enjoint de faire des choix d'intérêt général permettant le « vivre ensemble » tout en préparant l'avenir de notre territoire. La présentation des programmes et des services proposés aux Yvelinois pour 2014 est inaccoutumée et déconcertante.

L'ensemble du document livre un long réquisitoire contre le gouvernement, en ne portant à notre connaissance que quelques projets d'infrastructures et d'équipements pour 2014, sans mentionner d'éléments sur les financements réservés, mis à part pour les travaux routiers et le projet de modernisation des collèges. Le document est également très peu disert sur l'action sociale, qui est notre cœur de responsabilité, ni sur l'accompagnement au monde associatif, sportif et aux projets locaux culturels. Cela est un peu juste pour nous donner une visibilité et vous donner notre sentiment sur la répartition des enveloppes consacrées aux politiques départementales en 2014 !

Votre appréciation de la situation financière de notre département n'a plus la couleur optimiste affichée chaque année dans le DOB. Il semble en effet que le tableau de nos finances se soit brutalement assombri depuis l'arrivée de la Gauche au pouvoir ! Il n'est pas sérieux de rendre à lui seul l'Etat comptable des choix financiers de notre Département et de la réduction de ses marges de manœuvre. La baisse des dotations de l'Etat s'est pourtant amorcée sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy et notre groupe n'a eu de cesse de la dénoncer.

Nous regrettons que les dotations publiques ne soient pas complètement compensées à hauteur des compétences assumées, en matière de prestations sociales notamment, mais cette baisse paraît plus légitime dans ce contexte de redressement des comptes pour sortir notre pays d'une dette abyssale. De plus, l'augmentation des prestations sociales date du gouvernement Raffarin qui, sous couvert de décentralisation, a transféré aux départements la gestion du RSA, des APL et de la PCH sans les compenser. Par ailleurs, il convient de rappeler que le principe de péréquation repose sur un consensus national qui n'appartient à aucun parti, aucun groupe ou camp afin de modérer l'inégalité des ressources entre les territoires. Là aussi, la loi sur les droits de mutations date de 2004 !

En revanche, nous vous suivons sans réserve sur la nécessité de réformer la fiscalité. Pour quelles raisons n'avez-vous pas entrepris ces réformes durant la décennie où vous avez été au gouvernement ? En lieu et place, vous avez supprimé la taxe professionnelle qui prive les collectivités de leur autonomie financière et reporte la fiscalité des entreprises sur les ménages et vous avez créé la taxe sur les bureaux que vous dénoncez aujourd'hui...

Notre département reste l'un des moins endettés de France, ce qui laisse espérer que des marges de manœuvre subsistent pour réorienter les crédits. A cet égard, on peut s'étonner de votre conclusion quant à l'absence de hausse d'impôts sur toute la mandature, sachant que vous avez décidé pour l'année 2011 une hausse des impôts locaux des Yvelinois de près de 15 %!

Vous évoquez le coût excessif de la prise en charge des mineurs étrangers (3 millions d'euros), mais cette prise en charge relève de notre devoir de solidarité et de nos strictes compétences. Nous ne disposons d'ailleurs que de peu d'informations sur ce dispositif départemental, n'ayant à notre disposition que les chiffres de 2012 : si la prise en charge de 63 enfants suffit à déstabiliser les ressources du Conseil général, c'est que la situation est beaucoup plus grave que ce que l'on veut bien nous dire !

L'absence d'engagements forts de réorientations financières ou d'économies significatives de ce document est surprenante. Ainsi, malgré les efforts réalisés suite aux observations de la Chambre régionale des Comptes en novembre 2011, les dépenses globales de communication du Département restent excessives.

En ce qui concerne les aides économiques aux groupes et entreprises, nous estimons qu'il est nécessaire de nous orienter vers des avances remboursables pour privilégier l'aide aux petites et moyennes entreprises au lieu de distribuer des subventions aux multinationales ou groupes industriels qui ne se sont pas gênés pour délocaliser leur site ou licencier leur personnel après avoir perçu des aides départementales, travers pointés par la chambre régionale en 2011. Aussi, il est impératif d'évaluer les retombées de ces dispositifs d'aides afin de ne maintenir que les programmes ayant un véritable impact sur l'emploi et pour l'économie locale !

Nous approuverons un budget de rigueur si d'autres choix sont recherchés, en cohérence avec les besoins de la population yvelinoise, qui vieillit et s'appauvrit. Le Département prend du retard sur la prise en charge du vieillissement qui comporte plusieurs facettes des politiques à mener. Les familles yvelinoises vont être de plus en plus confrontées à un problème d'accueil de ces personnes. Le Conseil général doit davantage soutenir les aidants familiaux, les associations d'aide à domicile, les intervenants sociaux et médicaux et accompagner les communes afin qu'elles développent des services de proximité. Nous constatons pourtant des baisses constantes dans le social en direction des acteurs locaux partenaires. Dans le secteur sportif et culturel, les grosses structures captent l'essentiel des crédits alloués au détriment des petites unités. Nous ne devons pas poursuivre dans cette voie.

De même, la Chambre régionale des comptes relève que nous sommes parmi les départements qui investissent le moins dans les collèges. Le projet de modernisation des collèges en cours semble pour l'heure davantage se concentrer sur la maîtrise des dépenses du personnel et la rationalisation de la gestion de la restauration. Nous devons nous engager vers une politique plus ambitieuse en faveur des parcours éducatifs de nos jeunes.

En conclusion, nous appelons la majorité départementale à redéfinir ses priorités afin que l'action départementale réponde mieux aux attentes et besoins des Yvelinois. Nous devons prendre notre part de responsabilité dans la fragilisation financière de notre département et remettre à plat les priorités possibles et souhaitables pour la collectivité.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie. Je passe la parole à Olivier Lebrun, en sa qualité de Président du groupe Ensemble pour les Yvelines.

OLIVIER LEBRUN – Je rappelle que l'article 72 de la Constitution stipule que les collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent du pouvoir réglementaire dans l'exercice de leurs compétences. Les orientations du budget 2014 nous sont dorénavant fixées par le Gouvernement, qui nous dit cette année, plus encore que l'année dernière, ce que nous devons faire sans nous en donner les moyens et en nous en retirant. Tout nous pousse à augmenter les impôts mais nous nous y refusons dans cette période difficile. Il n'est pas « juste » de taper toujours sur les mêmes habitants. La solidarité des Yvelinois vis-à-vis des autres départements ne fait aucun doute. On nous propose de nous retirer des moyens financiers sans nous dire comment ils seront utilisés par les collectivités bénéficiaires, dont certaines utilisent ces fonds de péréquation pour baisser leurs propres taux d'impôts locaux.

Il aurait été préférable que les élus du Groupe de Gauche nous fassent des propositions sérieuses permettant de réaliser des économies. Ils proposent simplement de diminuer les dépenses de communication, très inférieures à celles d'autres départements et de la région Ile-de-France, de diminuer les aides départementales aux entreprises ou d'améliorer le parcours éducatif des jeunes collégiens – qui ressort de la compétence de l'Education nationale.

En conséquence de la forte pression subie cette année, des collectivités locales parfaitement gérées voient fondre leur capacité d'autofinancement, réduisant drastiquement leurs possibilités d'investir pour améliorer le quotidien de leurs habitants. En conséquence, les finances des citoyens s'en trouveront dégradées, le recours à l'endettement aggravera la dette française. Un moindre investissement signifie également moins de travail pour nos entreprises et davantage de chômage. En tant que représentants de la population yvelinoise, nous ne pouvons pas cautionner de telles décisions.

M. LE PRESIDENT – Je remercie Olivier Delaporte qui a beaucoup travaillé aux côtés de Maurice Solignac et aux miens pour élaborer ce budget. Le cœur de nos engagements réside dans le domaine social. Le Département sera confronté à un nombre de personnes âgées croissant et un effort réel est fourni, comme l'atteste l'ouverture de quatre EHPAD en liaison étroite avec l'ARS.

Je remercie également Olivier Delaporte de préciser que les enjeux médico-sociaux sont au cœur même de notre problématique budgétaire. C'est l'absence même de compensation qui grève notre budget de près de 100 millions d'euros. Or ces dépenses iront sans cesse croissantes, comme le laisse prévoir l'augmentation de plus de 12 % du nombre de bénéficiaires du RSA. La prise en charge des mineurs isolés étrangers, sans grever notre budget, est un facteur supplémentaire d'accroissement de nos dépenses sociales et obligatoires. Comme vous l'êtes dans vos communes, nous sommes extrêmement attachés au volet social, qui est notre cœur de métier.

Nous sommes confrontés à l'asphyxie de nos collectivités. Ce problème rencontré par les finances départementales, sans précédent par son ampleur, est vécu par chacune des communes du Département et est accru par une économie atone. La situation empirera au long des années. Il est heureux que nous disposions d'une capacité d'emprunt et que nous défendions une politique d'investissement dynamique. Je suis inquiet sur la manière dont les uns et les autres pourront faire face à leurs dépenses obligatoires, qu'il s'agisse des dépenses sociales ou relatives aux collègues. Je remercie à ce titre Pierre Lequiller, dont la commune a fourni un effort sans précédent sur la construction d'un collègue HQE et sur la dotation en matériel informatique d'un laboratoire numérique interactif. En l'absence de compensation, nous n'aurons plus la possibilité de faire face à ces dépenses sociales obligatoires sans avoir recours à une augmentation d'impôts. Il est hors de question d'accroître le prélèvement fiscal sur nos concitoyens.

Je remercie Yves Vandewalle d'avoir attiré notre attention sur l'importance du développement économique qui même s'il ne s'inscrit pas dans notre cœur de métier fait partie de notre cœur d'investissement pour préparer l'avenir de notre département. L'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines est un atout considérable et qui s'est fortement développée. Après la Faculté de médecine, elle accueillera demain le seul institut d'études politiques francilien hors Paris intramuros. Nous nous associons par ailleurs volontiers au procédé des avances remboursables. Nos appels à projets représentent également un investissement fort et nouveau du Conseil général, qui s'inscrit dans la durée. Les enjeux économiques sont déterminants pour l'attractivité de notre territoire.

Je souhaite indiquer au Groupe des élus de Gauche que jamais le Département n'a été confronté à une telle volonté de la part de l'Etat d'asphyxier son fonctionnement. Il s'agit d'une sanction en faveur des départements bons gestionnaires, ce qui est révoltant pour ceux qui se sont fortement investis dans la bonne gestion des finances départementales. Le département des Yvelines a voulu être exemplaire, et a la certitude aujourd'hui qu'il en est d'autant plus sanctionné que les autres départements. Cela est intolérable !

Applaudissements du groupe des élus de la majorité départementale.

Le Conseil général donne acte à Monsieur le Président de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2014.

« Plan Yvelines Seine ». Présentation des tracés en projet du Chemin de Seine en vue de la consultation formelle des collectivités et acteurs locaux et du déclenchement de toutes procédures nécessaires à son ouverture

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Le Plan « Yvelines Seine » a été voté en 2012 afin d'attirer des entreprises du futur pour favoriser le développement économique et de faire un pari environnemental majeur contribuant à l'attractivité départementale, dont fait partie le Chemin le long de la Seine. Il s'agit aujourd'hui de demander aux collectivités concernées si elles approuvent le trajet et les améliorations proposés. La vallée de la Seine alterne des zones d'activités, d'habitats et d'espaces verts réservés. Ainsi, celui d'Epône doit être mis en valeur et prévoir les contournements des activités présentes. Il s'agit également de relier les espaces verts entre eux, comme c'est le cas entre le Peuple de l'Herbe de Carrières-sous-Poissy et le parc départemental de Montesson.

Il vous est demandé d'autoriser notre Président à porter le projet à la connaissance des communes et collectivités locales afin de recueillir leur avis et savoir si elles sollicitent des aides, de confier à la Commission permanente toute convention pouvant lier le Département à ces collectivités, de solliciter toute aide éventuelle auprès du mécénat, de l'autoriser à contacter les départements voisins pour prévoir la suite de ce dispositif au-delà des frontières yvelinoises et enfin de réaliser les signalisations réglementaires.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme

M. LE PRESIDENT – Nous pouvons remercier le SMSO (Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise) représenté par son président Daniel Level et subventionné par le Conseil général, dont l'action est déterminante dans l'aménagement de ce Chemin de Seine, qui concerne 100 km de berges – 300 km en y intégrant les îles. Je vous invite par ailleurs à visiter la belle exposition sur la Seine installée à l'Hôtel Dieu de Mantes et à y envoyer vos scolaires.

Daniel Level offre à M. le Président un maillot de « Seine en selle 2013 ».

JOËL TISSIER – Si le schéma d'aménagement des berges de Seine et Oise est intéressant, certaines zones sont toutefois très « minéralisées » et en bord de route, ce qui est regrettable pour la biodiversité. Je vous suggère de laisser des zones herbeuses plus larges.

DANIEL LEVEL – Le SMSO essaie effectivement de renaturer le plus possible les berges, tout en respectant les normes d'accessibilité.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4146 à l'unanimité.

Dispositif économique en faveur de l'agriculture. Aide aux organismes agricoles – Exercice 2013

DIDIER JOUY, *rapporteur* – Trois organismes agricoles ont sollicité au titre de l'exercice 2013 l'aide financière du Conseil général : la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France (CIAIF), l'Etablissement Régional de l'Elevage (Maison de l'Elevage d'Ile-de-France) et l'Association « Point Info Installation ». Une subvention totale de 92 000 euros en faveur de ces trois organismes est proposée au Conseil général : 50 000 euros à la CIAIF, 34 000 euros à la Maison de l'Elevage d'Ile-de-France et 8 000 euros à l'Association Point Info Installation. Par ailleurs, le Syndicat des Jeunes Agriculteurs d'Ile-de-France Ouest sollicite une aide financière du Département pour organiser le 60^{ème} Festival de la Terre, qui a lieu tous les trois ans dans les Yvelines. Une subvention de 4 100 euros est proposée. Le total des subventions proposées pour l'année 2013 s'élève donc à 96 100 euros.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme

M. LE PRESIDENT – J'ai envoyé en notre nom à tous un mot de félicitation à Christophe Hillairet, Président de la CIAIF qui a été récemment nommé au Comité européen économique et social. Ce poste lui permettra de défendre l'agriculture francilienne au plus haut niveau européen.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4168 à l'unanimité.

Projets structurants. Aide de minimis au Centre National d'Expertise de l'Enveloppe et de la Structure (CNEES) pour son implantation et son développement à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

JEAN-MICHEL GOURDON, *rapporteur* – Il s'agit d'accorder une aide de 100 000 euros maximum au CNEES pour l'implantation de son activité à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, qui renforce la politique d'éco-département du Conseil général ainsi que la politique économique départementale en faveur de l'innovation et des économies, notamment en matière d'éco-construction. Le CNEES souhaite réaliser une plateforme technique d'essai destinée à l'étude et la mise au point de solutions innovantes avec de nouveaux composants et des techniques innovantes de mise en œuvre et d'interface entre métiers. Cette plateforme unique pourra contribuer au rayonnement du département en matière d'innovation dans la construction et à son attractivité et pourra par ailleurs devenir un équipement R & D mutualisé à destination des entreprises du bâtiment ou de partenaires travaillant sur ce sujet.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4182 à l'unanimité.

Aide à la recherche et développement. Soutien aux programmes des pôles de compétitivité. Subventions à Bertin technologies, Controlsys, DPS, Intertechnique, Renault et l'UVSQ

JEAN-MICHEL GOURDON, *rapporteur* – Le Conseil général contribue depuis plusieurs années au financement des projets issus des pôles de compétitivité lancés par le Gouvernement en 2005. Ce rapport présente le 15^{ème} appel à projets des pôles de compétitivité et détaille les quatre projets pour lesquels un soutien du Département est proposé, d'un montant total 1 037 691 euros. 10 des 72 projets retenus par l'Etat concernent le département des Yvelines. Les partenaires publics participant au financement des projets émanant des pôles de compétitivité sont l'Etat, OSEO, la Région, les Départements et les Communautés d'agglomération. Les quatre projets sont :

- Le projet Mecasif (modèles réduits pour la conception amont de systèmes industriels fiables), porté par le pôle Systematic : l'aide départementale bénéficie au groupe Bertin Technologies pour 190 236 euros et à la PME Digital Product Simulation pour 214 116 euros,
- Le projet Mobicus (application de modèles des batteries intégrant le couplage entre le vieillissement calendaire et d'usage : Stratégies) porté par le pôle Movéo : l'aide départementale bénéficie à la PME Controlsys pour 151 902 euros et au groupe Renault pour 135 274 euros,
- Le projet Acea (amélioration des conductivités des composites pour équipements aéronautiques) porté par le pôle Astech : l'aide départementale bénéficie au groupe Intertechnique pour 105 306 euros,
- Le projet Multiss (disposer d'outils permettant d'explorer la matière dans un volume centimétrique et une résolution de l'ordre du nanomètre) porté par le pôle Aérospace Valley : l'aide départementale bénéficie au laboratoire UVSQ-LISV pour 240 857 euros.

Les subventions sont de l'ordre de 25 % pour les grands groupes, de 45 % pour les PME et de 40 % pour l'UVSQ. En contrepartie de cette aide, il est demandé aux bénéficiaires de mettre en œuvre dans le Département des programmes de recherche et d'innovation, de maintenir et les compétences et les effectifs dans le département et de favoriser la création de nouveaux emplois.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie d'avoir conclu sur la notion de maintien et de développement des emplois sur le territoire, qui sont la contrepartie de note engagement financier.

JEAN-MICHEL GOURDON – Ce souci est bien partagé par tous !

JOËL TISSIER – L'entreprise Zodiac, sélectionnée dans le cadre de cet appel à projets, a réalisé un chiffre d'affaires de 2 749 millions d'euros en 2011 et 3 890 millions d'euros en 2012. Son résultat net est passé de 238 à 370,9 millions d'euros entre 2011 et 2012. Il ne serait pas inutile que l'Etat examine à quelles entreprises il accorde ses aides car il est gênant que de telles entreprises en pleine santé demandent des subventions au Conseil général.

M. LE PRESIDENT – Je partage le même sentiment. Ces projets labellisés sont retenus par le fond unique interministériel et il serait judicieux d'en affiner les critères de choix.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4200 à l'unanimité des votants.

Projets structurants d'implantation économique. Subvention à la Communauté de communes « Seine Mauldre » pour la réalisation de travaux de raccordement électrique permettant l'implantation d'un campus de datacenters à Aubergenville

DIDIER JOUY, *rapporteur* – La communauté de communes « Seine Mauldre » souhaite encourager la diversification de son tissu économique et mise sur le développement de l'économie numérique sur son territoire en aménageant une parcelle en vue de l'implantation d'un campus de datacenters. Elle prend à sa charge un certain nombre de dépenses relatives aux études préalables, aux travaux d'aménagement et au raccordement électrique. Afin de pouvoir apporter la puissance nécessaire de 16 MW, il est nécessaire de réaliser un raccordement électrique allant du poste source des Mureaux jusqu'au point de livraison, chiffré à 1 185 488 euros. Il reste à la charge de la Communauté de communes 711 283 euros après réduction accordée par EDF. Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 100 000 euros maximum (soit un taux d'intervention de 8,43 %).

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4201 à l'unanimité.

LAURENT RICHARD – Je vous transmets les remerciements du canton d'Aubergenville.

SMAGER/COBAHMA. Soutien financier du Département au titre de l'année 2013 - Investissement

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Le Conseil général a déjà accordé au SMAGER (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles) 100 000 euros pour son fonctionnement. Le contrat triennal passé avec l'Etat arrive à échéance mais le Conseil général souhaite appliquer la règle de 20 % établie dans ce contrat et propose 177 000 euros de subvention d'investissement. Il sera nécessaire de renégocier le contrat avec l'Etat pour 2014, sachant que la gestion des rigoles revient normalement à l'Etat.

Le COBAHMA (Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents) a décliné localement le SDAGE de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie afin d'en faire le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du COBAHMA, lequel arrive en révision. Il est proposé de lui attribuer 10 400 euros supplémentaires afin de contribuer à leurs petits investissements, dont l'enquête publique sur la révision du SAGE.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4218 à l'unanimité.

Parc du peuple de l'herbe. Acquisitions foncières. Location de terrains

KARL OLIVE, *rapporteur* – Le présent rapport propose de délibérer sur des montants d'acquisition amiables et de louer certains terrains situés dans une zone de travaux prioritaire en attendant leur expropriation. A l'heure actuelle, le Département a acquis à l'amiable 96 hectares sur les 113 du futur Parc. Les 17 hectares restant à acquérir concernent 15 propriétaires. Le Département a reçu les acceptations de la Ville de Paris (1 232 m² pour 3 500 euros), de la Ligue nationale contre le cancer (28 000m² pour 71 500 euros) et de Lafarge (2 500 m² pour 7 000 euros). Le projet prévoit l'aménagement d'une grève alluviale sur 300 m entre les étangs de la Galiotte et de la vieille Ferme : l'aménagement de cette grève programmé pour le printemps 2014 sera repoussé afin de bénéficier du versement de la subvention d'1 million d'euros allouée par le programme européen *Life Plus*. Le Département doit impérativement disposer de tous les terrains couvrant la grève, en louant certains d'entre eux à leurs propriétaires et en souhaitant aller jusqu'à l'expropriation. Les propriétaires ayant accepté sont l'indivision Guével pour 1 194 m² et Renée Lamérat pour 2 518 m². Il est prévu de louer ces terrains 6 000 euros pour une période allant jusqu'au jugement d'expropriation qui fixera le montant des indemnités. Cette période ne pourra pas excéder deux ans. Le montant de la location est forfaitaire et sera versé en une fois. Le bail ne sera pas renouvelé.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il nous reste donc encore 13 hectares à acquérir pour compléter le parc.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4219 à l'unanimité.

Avenant n°1 aux conventions passées avec les collectivités locales en vue de l'établissement et l'exploitation d'un réseau d'infrastructures passives de communications électroniques

KARL OLIVE, *suppléant*, JOËL LOISON, *rapporteur* –Après une première phase de construction de son réseau, le Département a lancé en octobre 2009 une DSP (délégation de service public) correspondant à une seconde phase de déploiement ciblant notamment la desserte des zones d'activités yvelinoises dont la réalisation a été confiée à la société « Eiffage ». Parallèlement, des conventions de partenariat et de cofinancement entre le Département et les collectivités locales concernées ont été signées. Il est apparu que les travaux prévus au contrat n'avaient pas été réalisés dans leur totalité. En conséquence, la résiliation a été notifiée à Eiffage par courrier du 18 janvier 2013 et doit prendre effet au plus tard le 31 juillet 2014. La conclusion d'une nouvelle délégation de service public de type affermage est le moyen le plus adapté de reprendre la gestion du réseau concerné. Du fait de la résiliation du contrat de concession et de la reprise du réseau par un nouvel exploitant, il est nécessaire de faire évoluer ces conventions convenues en 2009 par voie d'avenant.

Les dispositions de l'avenant proposé impliquent :

- La modification du terme initial de la convention afin de le faire coïncider avec celui de la nouvelle délégation,

- Que le Département conserve la propriété des infrastructures pour en permettre l'exploitation,
- Que, du fait de l'évolution de certaines ZAE, il est nécessaire de modifier le périmètre géographique de la convention en lien avec les collectivités.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4133 à l'unanimité.

Subvention d'investissement à la fondation « La vie au grand air » pour la mise aux normes de sécurité dans la maison d'enfants à caractère social située à Auffargis

JEANINE MARY, *rapporteur* – Il s'agit d'une demande pour mise en conformité et travaux de sécurité incendie. Le montant réservé pour ce rapport est de 27 650 euros.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4074 à l'unanimité.

Subvention d'investissement à « l'Association de Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte en Yvelines » pour des travaux de mise en sécurité d'un bâtiment d'une maison d'enfants à caractère social à Buc

MARIE-HELENE AUBERT, *rapporteur* – Il s'agit d'accorder une subvention à « l'Association de la Sauvegarde » à Buc pour réaliser des travaux de mise aux normes électriques. L'Association y gère une école de formation et une maison d'enfants agréée par l'aide sociale à l'enfance. Cette maison accueille 24 adolescents en internat et un collège technique privé. Le Département avait déjà subventionné des travaux dans cette propriété en 2010 et 2011. Ces mesures conservatoires ont été insuffisantes et il est aujourd'hui nécessaire de changer le transformateur et les tableaux électriques de la propriété. Le montant des travaux s'élève à 158 000 euros. Seule la maison d'enfants peut prétendre à une subvention du Département, qui s'élèverait à 52 000 euros (40 % du montant de la dépense). Déduction faite des 21 000 euros perçus voici deux ans par l'Association, la subvention sollicitée s'élèverait donc au final à 30 883 euros.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4114 à l'unanimité.

Subvention d'investissement à l'Association « Baby-Loup » pour la création de son multi-accueil collectif Baby-Loup sis 1, rue Camille Pelletan à Conflans-Sainte-Honorine

PHILIPPE BRILLAULT, *rapporteur* – Cette demande de subvention peut profiter aux deux communes concernées. En avril 2013, le conseil d'administration de « Baby-Loup » a décidé de quitter les locaux de Chanteloup-Les-Vignes, que l'établissement occupait depuis plus de 20 ans et où il

proposait un accueil de 38 berceaux. Dans le cadre du transfert de personnel sur Conflans-Sainte-Honorine, il était nécessaire de reconstituer des locaux et obtenir une autorisation de réalisation de berceaux sur la ville. En juillet 2013, le Maire de Conflans a vu une opportunité dans la cession des locaux de la CPAM et leur possible acquisition par « Baby-Loup » pour un investissement global de 1,278 million d'euros. S'agissant d'une activité de 38 lits, dont 10 de nuit et 13 pour les dimanches et jours fériés, il a été envisagé de retenir le transfert de 18 lits sur Conflans et la création sur Chanteloup de 20 lits gérés par la commune au sein des locaux laissés par « Baby-Loup ». La proposition qui vous est faite permet d'apporter une réponse positive aux investissements de locaux à Chanteloup et permet à « Baby-Loup » de déporter son personnel sur Conflans-Sainte-Honorine. Concernant la création des 18 lits, le Conseil général prend en charge 106 338 euros. Les travaux pourront être réalisés sur le premier trimestre 2014.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je remercie les services chargés de ce dossier. Cette belle opération permet de créer un multi-accueil sur Conflans-Sainte-Honorine et de conserver les locaux sur Chanteloup-les-Vignes. Fanny Ervera qui a dû s'absenter, m'a demandé de vous donner lecture du message suivant : *« Je tiens à remercier publiquement l'effort du Conseil général sur le sujet « Baby-Loup ». Grâce à l'ensemble des partenaires institutionnels et notamment le Conseil général, l'Etat et la CAF, le projet peut aboutir et nous attendons une mise en service de « Baby-Loup » à Conflans pour le mois de mars 2014. »*

Le Conseil général adopte la délibération 4-4185 à l'unanimité.

PHILIPPE TAUTOU – Je suis favorable à ces propositions et remercie l'accueil de « Baby-Loup » par Conflans. La perte de « Baby-Loup » représente néanmoins un préjudice pour Chanteloup-les-Vignes et l'ensemble de ses habitants et il est bien regrettable que cette entreprise ait dû quitter la ville.

M. LE PRESIDENT – Je suis d'autant plus heureux que le Conseil général ait appuyé cette décision que la Région a émis un avis défavorable.

JOËL TISSIER – Ce dossier a beaucoup concerné le canton de Chanteloup-Les Vignes. Il s'agit effectivement d'une importante perte pour Chanteloup. La conclusion de cette affaire est heureuse, et je salue les actions du Conseil général.

Contrat Social de Territoire de Mantes-La-Jolie 2013

GHISLAIN FOURNIER, *rapporteur* – L'ancienne formule de contrat social de territoire sera encore en vigueur pendant un an, avant que Mantes-La-Jolie ne s'inscrive dans la nouvelle formule votée en 2012, impliquant les diagnostics sociaux. L'idée est de finaliser le contrat social de territoire avec les huit mêmes actions que celles proposés en 2012. L'approfondissement de deux actions est proposé sur les thématiques de la parentalité et du retour à l'emploi pour les 16-25 ans. Le coût global du contrat de territoire s'élève à 1,276 million d'euros, auquel le Conseil général participe à hauteur de 741 965 euros (37,5 %).

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4179 à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit du 23^{ème} contrat social de territoire.

Contrat Social de Territoire de Trappes 2013

JEANINE MARY, *rapporteur* – A partir du diagnostic de territoire, quatre axes ont été définis : développer les actions de prévention en direction des jeunes et des publics fragilisés, développer les actions d'insertion auprès des publics fragilisés, renforcer l'accompagnement de l'exercice de la fonction parentale et adapter les réponses en matière éducative et favoriser l'appropriation et le maintien dans le logement et le cadre de vie. Le coût global pour la ville est de 1 4747 099 euros complétés par la subvention du Conseil général à hauteur de 31 % pour 660 000 euros, soit un coût global de l'action de 2 134 099,75 euros.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4180 à l'unanimité.

Contrat Social de Territoire de Rosny-sur-Seine 2013-2015

GHISLAIN FOURNIER, *rapporteur* – Ce contrat social de territoire repose sur un partenariat tripartite avec la CAFY, Rosny-sur-Seine et le Conseil général. Les axes principaux de ce contrat sont la parentalité et l'offre à destination des 11-17 ans et sur les enfants en difficulté ou porteurs de handicap. Il vous est proposé d'accord à la commune un montant total de 53 411 euros, qui représentent une participation de 25 % du coût des actions.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4187 à l'unanimité.

Convention avec l'Association de Gestion des Fonds du Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées des Yvelines (CODERPA)

DANIEL LEVEL, *rapporteur* – Il y a lieu de définir cette nouvelle convention pour trois ans. Le CODERPA est une instance représentative des usagers et participe activement aux travaux menés par le Département, notamment dans le cadre de la préparation du schéma troisième génération d'organisation sociale et médico-sociale du département des Yvelines 2010-2015. Le Conseil général met à sa disposition des locaux (domaine La Bruyère) et participe à hauteur de 50 % d'un ETP de secrétariat. Il accompagne financièrement cette structure, qui possède une petite réserve. La subvention 2014 peut donc se limiter à 5 000 euros.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4181 à l'unanimité.

Insertion des jeunes. Subvention de fonctionnement

GHISLAIN FOURNIER, *rapporteur* – Cette demande de subvention émane de « LFM Radio » qui émet de Mantes-La-Jolie sur un rayon de 70 km et qui organise deux actions relatives à l'insertion des jeunes. La première repose sur des ateliers radios, auxquels 450 jeunes ont participé en 2012 (9 collèges yvelinois sont partenaires). La seconde, « code emploi » apporte une aide aux jeunes pour rédiger leurs CV, poser leurs candidatures, passer des entretiens et mettre ces documents à disposition des recruteurs. Certains chefs d'entreprises interviennent dans le dispositif pour apporter des conseils. La subvention proposée au titre de ces deux actions s'élève à 25 000 euros.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Les ateliers radio rencontrent un fort succès auprès des jeunes.

PHILIPPE BRILLAULT – Au sein du Département, plusieurs entités diffusent de l'image et d'autres de la radio. J'ai évoqué la possibilité de voir dans quelles mesures ces ateliers performants pourraient mutualiser leurs éléments de diffusion (studio, matériel, personnel) et s'il serait possible de créer une entité plus collective. J'ai présenté ces suggestions à Karl Olive, afin de voir dans quelle mesure intégrer ces notions de réinsertion de jeunes et trouver un mode de diffusion plus général.

MICHEL VIGNIER – Une des propositions faite au Département était de mettre du matériel à disposition dans les collèges pour faire de la radio. Ces ateliers facilitent l'éducation et la formation des jeunes. L'année dernière, les Principaux des établissements scolaires ont refusé de participer au financement de la radio, pour un montant de 1 000 euros. Qu'en est-il de la relation entre les collèges, le Département et la radio : l'expérimentation va-t-elle se poursuivre ou s'arrêter ?

PIERRE LEQUILLER – J'ai effectivement été saisi de cette demande, mais je n'ai pas de réponse à apporter pour le moment.

M. LE PRESIDENT – Cela relève en effet de l'autonomie des budgets des collèges.

MICHEL VIGNIER – Une proposition a été faite à 12 collèges, à laquelle 9 ont répondu. L'Assemblée départementale avait décidé de réaliser une expérimentation et l'opération semble concluante.

GHISLAIN FOURNIER – L'opération s'est bien déroulée sur les 9 collèges et a été rigoureusement encadrée par les professeurs qui ont réalisé des émissions hebdomadaires. Je pense que cette démarche se poursuit dans le programme qui est proposé au Conseil général. Je doute que les collèges acceptent de financer les 1 000 euros mentionnés.

MICHEL VIGNIER – Je confirme qu'ils ont refusé cette proposition faite par la radio, qui serait amenée à récupérer son matériel, ce qui serait regrettable.

GHISLAIN FOURNIER – J'en conviens tout à fait. Nous suivrons cette affaire de près, mais je ne pense pas qu'il y ait a priori une remise en cause du suivi des collégiens.

KARL OLIVE – Je souscris à cette belle initiative. Les métiers de la communication ne passent pas obligatoirement par la filière universitaire ou par les grandes écoles spécialisées. Il peut également s’agir d’une forme d’apprentissage que l’on peut retrouver dans les collèges et on peut regretter que les principaux ne prennent pas cette initiative en main, car le prix est raisonnable. Un consultant professionnel pourrait également encadrer ces élèves. Je souscris à la proposition de Philippe Brillault, qui s’inscrit dans le cadre de la mission qu’a bien voulu me confier le Président voici trois ans. Depuis trois saisons, l’ensemble des télévisions, des radios et des blogs ont souscrit à l’unanimité aux participations demandées. Pour ce type de formule, le modèle associatif risque d’arriver à échéance. Le fait de mutualiser les initiatives est une bonne idée, mais doit être cadré au même titre que les subventions que nous donnons désormais aux télévisions, blogs et radios. Il ne s’agit plus de mécénat mais de partenariat. Je salue à cette occasion la présence « d’Yvelines Première » qui fêtera son 25^{ème} anniversaire le 19 décembre prochain et qui bénéficie d’une subvention de 12 000 euros. La question se pose d’une mutualisation des biens et des services et de la création d’une chaîne télévisée ou d’une radio départementale.

MICHEL VIGNIER – En raison de la localisation de « LFM » à Mantes, ces ateliers ont été concentrés dans le Nord du Département, sans équivalent dans le Sud.

KARL OLIVE – Il est possible d’envisager des délocalisations d’antennes.

M. LE PRESIDENT – Cette question peut être examinée dans le cadre de l’évolution des intercommunalités.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4196 à l’unanimité.

Remises gracieuses de dettes contractées envers le Département par des parents d’enfants confiés à l’Aide Sociale à l’Enfance

DANIEL LEVEL, *rapporteur* – Lorsque des jeunes confiés à l’aide sociale à l’enfance sont placés, une participation aux frais générés par ces placements est demandée aux parents. Les situations parfois difficiles que traversent certaines familles ne leur permettent toutefois pas toujours d’honorer ces remboursements. Une procédure de remise gracieuse permettant d’effacer la dette est demandée pour une liste de 11 débiteurs et un montant de 4 561 euros.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4210 à l’unanimité.

Programme départemental d’insertion. Aide aux structures d’insertion par l’activité économique. Subventions d’aide au développement commercial et d’investissement pour l’association « REAGIR ! »

DANIEL LEVEL, *suppléant*, PIERRE FOND, *rapporteur* – Cette association a connu des difficultés structurelles de financement sur la mise en place de personnel pour des missions de services à la personne, de nettoyage de locaux et dans le secteur du bâtiment. Il est proposé de lui accorder une subvention de 10 000 euros pour assurer un plan de développement commercial et d’accorder un investissement de 3 533 euros pour le renouvellement du matériel informatique.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4222 à l'unanimité.

Prix 2013 de Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale

M. LE PRESIDENT – Cette année, deux prix spéciaux ex-aequo ont été décernés.

ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* – Effectivement, 3 000 euros sont décernés au premier prix, qui revient à l'association « Kounda 78 » pour le projet visant à assurer la viabilité de l'accès à l'eau pour tous grâce à la production agricole au Mali. Deux prix spéciaux ex-aequo se partagent les 4 000 euros restants : l'association « Eden », pour le projet « Lumière à Konna » au Mali et l'association « Lumière de Madagascar » pour le projet « Eclat d'espoir ».

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

MICHEL VIGNIER – Le bilan des investissements solidaires du Département sur ces projets humanitaires semble aller bien au-delà de 1 euro par habitant, car ils sortent de la coopération décentralisée. Je serais curieux de connaître les sommes dépensées et si le seuil de 1 euro par habitant a été dépassé.

ALEXANDRE JOLY – Nous demanderons une précision mais je suis persuadé que ces investissements restent dans l'enveloppe totale.

M. LE PRESIDENT – En termes de recettes, il faut préciser qu'à l'euro par habitant s'ajoutent des recettes supplémentaires européennes non prévues que Jean-Marie Tétart a pu obtenir. Nous vous confirmerons que le Conseil général reste dans sa fourchette initiale de 1 euro par habitant.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4177 à l'unanimité.

Nouveau collège d'Achères. Définition du secteur de recrutement

M. LE PRESIDENT – Ce nouveau collège n'a pas encore reçu son appellation, dans l'attente d'une décision du conseil d'administration.

PHILIPPE PIVERT, *rapporteur* – La loi du 13 août 2004 a transféré aux départements la responsabilité de définir après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale, le secteur de recrutement des collèges. Il est vous proposé d'arrêter le secteur de recrutement du nouveau collège d'Achères d'une capacité de 500 places, situé dans le quartier de la gare. L'ouverture de ce nouvel établissement est prévue en septembre 2014 avec tous ses niveaux de classe. Cette proposition résulte d'un travail mené de mars à juin 2013 par l'équipe de direction du collège « Jean Lurçat », la Direction des services départementaux, l'Education Nationale, la Mairie et le Conseil général. L'objectif était d'assurer la cohérence géographique dans la répartition des élèves afin de limiter leurs déplacements et de veiller à la mixité sociale. Le conseil municipal d'Achères et le conseil d'administration du collège se sont prononcés favorablement sur cette proposition de carte scolaire. Le Conseil départemental a rendu un avis favorable.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité.

PIERRE LEQUILLER – Ce dossier a été examiné avec le Maire, le Principal et l'Inspection académique et a fait l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4183 à l'unanimité.

Aide exceptionnelle pour la seconde phase de la restauration du remorqueur à vapeur « Le Jacques » amarré à Conflans-Sainte-Honorine

M. LE PRESIDENT – Il s'agit du seul remorqueur fluvial en France à être protégé au titre des monuments historiques !

JOËL DESJARDINS, *rapporteur* – Ce remorqueur a 110 ans et mérite des opérations de restauration. Une subvention de 8 747 euros est proposée pour réaliser cette restauration.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Suivra ensuite l'opération de motorisation, très coûteuse.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4188 à l'unanimité.

Aide départementale pour la formation en alternance des jeunes yvelinois. Modification du dispositif

JOËL DESJARDINS, *rapporteur* – Jusqu'à présent, nous n'aidions que les jeunes en contrat d'apprentissage. Il vous est proposé d'étendre cette aide aux jeunes qui débutent un contrat de professionnalisation.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4198 à l'unanimité.

« Yvelines Patrimoine » - Plan d'aide aux collectivités pour la restauration et la valorisation de leur patrimoine historique et monumental. Subvention à la commune de Cravent

MARYSE DI BERNARDO, *rapporteur* – La commune de Cravent a réalisé des travaux de restauration de son église dans le cadre d'un contrat rural. Des travaux de consolidation non prévus ont dû être engagés. Dans le cadre du plan d'aide exceptionnelle, il vous est proposé d'accorder une subvention de 34 961 euros.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4205 à l'unanimité.

Avenants n°1 relatifs aux modalités administratives et financières modifiant les conventions du 21 juin 2007 relatives à la gestion des cités scolaires internationales et régionales du département des Yvelines

PIERRE LEQUILLER, *rapporteur* – Quatre établissements yvelinois sont concernés : les établissements internationaux de Buc et Saint-Germain-en-Laye sous responsabilité départementale et les cités scolaires « Hoche » à Versailles et « Le Corbusier » à Poissy sous responsabilité régionale. Le présent rapport a pour but d'actualiser les modalités de participation des collectivités selon leurs responsabilités. Sur le fonctionnement, il s'agit de prendre en compte le règlement sur le budget des collectivités de dépenses initialement supportées par les établissements au travers de leur dotation globale de fonctionnement (DGF). Sur l'investissement, il s'agit de calculer la contribution aux dépenses sur une base TTC et d'intégrer des subventions d'investissement réglées aux établissements dans le partage des charges. Une autre modification consiste à simplifier les modalités de versement des participations aux dépenses d'investissement. Enfin, un calendrier de négociation des programmes d'intervention plus adapté aux procédures et au calendrier budgétaire des collectivités est établi.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4208 à l'unanimité.

Soutien à la commune de Gaillon pour la restauration de la statue « Sainte Barbe » en bois polychrome du XVIème siècle

M. LE PRESIDENT – Sainte-Barbe, patronne des Pompiers, sera célébrée le 4 décembre prochain.

MARYSE DI BERNARDO, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 22 608 euros à la commune de Gaillon-sur-Montcient pour la restauration de sa statue « Sainte-Barbe ».

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4214 à l'unanimité.

Acquisition à titre onéreux de deux parcelles appartenant à l'Etat situées à Chatou et à Orgeval

JACQUES SAINT-AMAUX, *rapporteur* – La première parcelle a été acquise à l'euro symbolique, la seconde pour la somme modique de 0,32 euros/m², soit 118 euros.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4107 à l'unanimité.

Convention relative à la mise à disposition de parcelles départementales sur la commune de Triel-sur-Seine au CPO fc, Centre de Formation Professionnelle Continue du BTP

YVES VANDEWALLE, *rapporteur* – Il s’agit d’associer le Conseil général au centre de formation professionnelle continue du BTP, pour permettre à ce dernier de constituer une plate-forme sur des parcelles situées à la base du pont de Triel-sur-Seine et qui ne sont pas utilisées par le Département aujourd’hui. Elles seront mises à disposition comme plate-forme de formation, notamment pour les personnes relevant du RSA.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4124 à l’unanimité.

Route départementale n°5 à Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Déclassement du domaine public départemental en vue de son classement dans le domaine public communal

YVES VANDEWALLE, *rapporteur* – Il s’agit de déclasser du domaine départemental vers le domaine communal une route passant devant la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse sur une cinquantaine de mètres. Cette opération permettra à la commune de gérer l’aménagement de l’espace situé devant la gare.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4160 à l’unanimité.

Route départementale n°76 à Méré. Suppression du passage à niveau 14. Approbation du protocole transactionnel avec RFF relatif à la subvention du STIF

PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* – Cette convention a pour objectif de faire en sorte que le Conseil général reverse au STIF (Syndicat des Transports d’Ile-de-France) la somme de 996 762,82 euros et que RFF (Réseau Ferré de France) perçoive 496 745,11 euros. Le Département versera bien la subvention de 1 178 197 euros qu’il devait initialement accorder.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4175 à l’unanimité.

RD 113 – RD 154 à Orgeval. Aménagements routiers de la RD 113 à Orgeval. Convention de projet urbain partenarial entre le Département, l’Etat, la Communauté d’Agglomération des 2 Rives de la Seine (CA2RS) et SAS Maison du Treizième. Convention financière entre le Département, la CA2RS et la commune d’Orgeval

PHILIPPE TAUTOU, *suppléant*, JEAN-MARIE TETART, *rapporteur* – L’implantation du nouveau magasin « Bricorama » sur Orgeval nécessitera la réalisation d’un certain nombre d’aménagements et de travaux. Une convention PUP a pour objet de déterminer les équipements publics à réaliser par le

Département, la Communauté d'agglomération et la Commune. Le Département devra participer aux travaux de la maîtrise d'ouvrage et contribuer à l'amélioration de la sécurité routière et du fonctionnement de la RD 113. Les travaux prévoient notamment un nouveau giratoire sur la RD 113 et le doublement de la RD 113 entre l'actuel carrefour et le nouveau giratoire. Le montant prévisionnel de ces travaux est de 1,2 million d'euros, porté par précaution à 1,630 millions d'euros.

M. LE PRESIDENT – Lundi après-midi, nous faisons sauter le célèbre bouchon de la RD 113 entre Saint-Germain-en-Laye et Chambourcy, permettant ainsi de rejoindre l'A 14 et de faciliter la liaison entre l'A 13. Ce projet aura duré près de cinq ans.

KARL OLIVE – Il serait bon à présent de penser à Poissy ! Avec Jean-François Raynal, nous nous associons pour remercier le travail de Philippe Tautou en tant que président de la Communauté d'agglomération des deux Rives de Seine et à titre personnel. L'union des entrepreneurs de la RN 13 attendait ces travaux depuis plus de 10 ans.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4184 à l'unanimité.

Route départementale n°1 à Triel-Sur-Seine. Déclassement du domaine public départemental d'une section de la RD1 en vue de son classement dans la voirie communale

PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* – La RD 1 se situe dans le prolongement du nouveau pont de Triel-sur-Seine. Ce petit tronçon rejoindra la RD 22. Son déclassement du domaine départemental ne donne pas lieu à enquête publique, car sans conséquence sur l'organisation générale de nos routes.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4207 à l'unanimité.

Tangentielle Ouest Phase 1 – Convention de financement des premières acquisitions foncières

JOËL TISSIER, *suppléant*, JEAN-PHILIPPE MALLE, *rapporteur* - Cette délibération concerne la tangentielle ouest phase 1 qui prolongera l'actuelle Grande Ceinture Ouest et ira de Saint-Germain-en-Laye à Saint-Cyr-l'Ecole, avec une boucle permettant d'y amarrer le RER A. Le coût de l'infrastructure est estimé à 220 millions d'euros, celui du matériel roulant à 43 millions d'euros. Le démarrage des travaux est prévu en 2016 et la mise en service de la ligne en 2018. La convention de financement des premières acquisitions foncières concerne les périmètres de maîtrise d'ouvrage du STIF et de RFF sur les communes de Versailles, Saint-Cyr-l'Ecole, Noisy-le-Roi, Bailly et Saint-Germain-en-Laye. Elle permettra de définir les modalités de financement des premières acquisitions ainsi que les documents idoines. Le délai prévu des acquisitions est de 36 mois. Le financement, pour un montant de 2,873 millions d'euros se décline en 50 % pour le contrat Plan Etat-Région et 50 % pour le contrat Plan Région-Département. Il est donc provisionné un montant de 718 425 euros, à honorer sur trois ans de 2014-2016. Il s'agit d'autoriser notre Président à signer la convention d'acquisition foncière.

M. LE PRESIDENT – Nous pouvons nous réjouir de cette délibération.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4161 à l'unanimité.

Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (FACE). Attribution de la dotation 2013 au syndicat intercommunal d'électricité de la région d'Orgerus (SIERO)

JACQUES SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Il est proposé d'attribuer la dotation au SIERO, seul maître d'ouvrage habilité dans les Yvelines, qui dispose d'un compte d'affectation spécial de l'Etat. Un programme de renforcement est proposé pour la commune de Villette, un programme d'extension est proposé pour la commune de Saint-Martin-des-Champs et un programme d'enfouissement est proposé pour la commune de Villette.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4178 à l'unanimité.

Programme 2013 d'aménagement de liaisons douces sur routes départementales hors agglomération. Approbation d'une nouvelle opération et avenant à la convention relative au partenariat de la « Véloscénie Paris Mont-Saint-Michel »

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *suppléant*, JEAN-MARIE TETART, *rapporteur* – Une nouvelle piste cyclable est proposée entre Flins-sur-Seine et Les Mureaux, pour un montant de 1,350 million d'euros. Il est également proposé d'ajouter un avenant au projet de convention relative au partenariat de la « Véloscénie Paris-Mont-Saint-Michel », afin d'acter l'arrivée d'un nouveau partenaire, le parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il existe trois grands circuits cyclistes : Paris-Londres, Paris-Rouen-Le Havre et Paris-Mont-Saint-Michel.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4190 à l'unanimité.

Aide départementale à la création de lignes régulières de transport public routier de voyageurs. Aide incitative au titre des déficits d'exploitation 2012

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *suppléant*, JEAN-MARIE TETART, *rapporteur* – Il s'agit de conventions déjà instituées avec le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France) et certaines communes. Ce rapport détaille les aides départementales sollicitées en 2013 par les collectivités locales, qui ont permis l'engagement de 111 775 euros, avec des aides passant dégressivement de 50 à 30 %. Les collectivités concernées sont la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la commune de Mareil-Marly.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4203 à l'unanimité.

Domaine départemental des Bréviaires. Opération de travaux de remise à niveau de la carrière équestre et du paddock. Réévaluation et demande de subvention

PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* – En février 2012, l'Assemblée départementale a voté un ensemble de projets d'investissement notamment pour la remise en état et la réfection des toitures du domaine des Bréviaires, ainsi que pour la remise à niveau de la carrière équestre et du paddock. Il est proposé de revenir sur les deux derniers points et de donner une autre envergure à ces éléments, en transformant la carrière actuelle en carrière de compétition de 140 x 60 m. Le département des Yvelines compte 23 000 licenciés et il est nécessaire de disposer d'un équipement digne de la volonté portée par le Conseil général en la matière. La somme complémentaire demandée est de 275 000 euros, sachant qu'un dossier sera déposé pour obtenir une subvention dans le cadre du Fonds EPERON (Encouragement aux Projets Equestres Régionaux ou Nationaux), pouvant aller jusqu'à 400 000 euros.

La Commission Equipement a émis un avis favorable et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Beaucoup se sont inquiétés du devenir de l'équitation en France avec la hausse prévue de la TVA qui en passant de 7,5 à 20 % risque de bousculer l'équilibre financier des centres équestres. Les Yvelines comptent le plus grand nombre de licenciés de France. L'équitation est le 3^{ème} sport amateur le plus pratiqué en France après le football et le tennis et est pratiqué à 80 % par des femmes. Le premier atout des Yvelines est d'héberger le Haras des Bréviaires qui accueille tout type de public (cheval insertion, cheval handicap, concours hippiques, stages de formation, randonnées équestres...). Ces activités sont réalisées en collaboration avec l'Institut français du Cheval et de l'Equitation et la Fédération Française d'Equitation, implantée depuis peu aux Bréviaires via son comité régional. Le devenir de la structure « haras national » n'est à ce jour pas connu et il convient de faire du Haras des Bréviaires un centre régional de référence. Le second atout du Département est l'hippodrome de Maisons-Laffitte qui génère 400 à 500 emplois.

Certains se sont étonnés de l'engagement fort du Département pour développer cette carrière, à un moment où les finances départementales se trouvent dans un contexte difficile. Cette carrière, outre l'attractivité supplémentaire qu'elle apportera au Sud du territoire, pourra être mise à disposition de nombreuses associations et centres équestres. Le Haras de Jardy, l'équivalent dans les Hauts-de-Seine, est déjà saturé. Une fois le paddock et la carrière réhabilités, nous espérons ainsi pouvoir les louer, ce qui sera source de revenus supplémentaires qui devraient à termes couvrir les investissements.

CHRISTINE BOUTIN – La dimension équestre du département est importante et l'avenir des centres équestres et du Haras des Bréviaires est déterminant pour l'aménagement du territoire de notre zone rurale. Je propose de faire un point rapide de la situation des centres équestres et de donner des perspectives vis-à-vis du Haras des Bréviaires. Le Gouvernement a décidé par décret d'augmenter la TVA de 7 à 20 %. Les conséquences sur les plans économique et social sont très graves, avec la suppression de 6 000 emplois au plan national, la disparition de 2 000 centres équestres et la mise au rebut de 80 000 chevaux. Dans les Yvelines, cette décision impliquerait la fermeture de 143 centres

équestres. Le Gouvernement a proposé la création d'un fonds de 20 millions d'euros afin de compenser le préjudice subi, mais il ne suffira pas à compenser la perte car il correspond à environ 3 000 euros par employé. Les personnes qui travaillent dans les centres équestres sont passionnées et ne comptent pas leurs heures de travail. L'équilibre budgétaire de ces petites entreprises repose uniquement sur la volonté de ces personnes.

En France, l'équitation est devenue un sport très populaire, notamment grâce à la mutualisation de la monte. La France est le seul pays où un cheval est monté en moyenne par 10 cavaliers. L'application de ce décret risque non seulement d'augmenter le chômage mais également de freiner ce mouvement de démocratisation. Le changement des rythmes scolaires au plan national a déjà diminué de 15 % l'activité des centres équestres en France, sans parler des activités annexes (maréchaux ferrants, vétérinaires, agriculteurs...).

J'encourage mes collègues à soutenir les centres équestres qui se manifestent. J'espère que le début d'oreille donné par Monsieur Le Foll sera suivi des faits.

Depuis de nombreuses années, les différents Présidents de Conseils généraux m'ont accordé leur confiance pour accompagner la mutation des Haras. Dans notre département, ils sont locataires d'un terrain départemental. L'installation du Comité Régional d'Ile-de-France dans le Château des Bréviaires ouvre des perspectives très positives pour l'ensemble du territoire. La présence dans la matinée de Monsieur Lucas montre l'intérêt qu'il porte à cette situation. Le Département s'est engagé moralement à réaliser cette carrière, nécessaire au développement de ce centre. Dans l'hypothèse où nous pourrions travailler ensemble, le CREF et la FFE ne seraient pas hostiles à l'idée d'examiner la possibilité d'acquérir la totalité du domaine, pour réaliser un développement multi-activités.

M. LE PRESIDENT – A l'image du Haras de Jardy dans les Hauts-de-Seine.

CHRISTINE BOUTIN – Absolument. Cela permettrait au Département de renforcer l'identité du Sud Yvelines concernant le domaine du cheval et de compléter le volet courses hippiques porté par le Nord du Département. Cette idée est intéressante, car les haras connaissent de réelles difficultés d'évolution. L'idée d'accompagner la FFE dans l'acquisition des Bréviaires, par l'implantation du Comité régional est une idée pertinente dans laquelle le Département pourrait s'engager. La diversification des activités permettrait d'équilibrer la situation des Haras. Je sou mets ce projet à l'Assemblée départementale.

M. LE PRESIDENT – Nous avons partagé cette idée voici plusieurs années sur le devenir de ce domaine, suite au désengagement des haras nationaux, c'est-à-dire de l'Etat. Je remercie le Président Lucas d'avoir pris la décision de s'installer aux Bréviaires.

CHRISTINE BOUTIN – Le CREF qui vient de s'installer doit avoir les moyens de commencer quelques activités par la réalisation de cette carrière.

JOËL DESJARDINS – Depuis un certain temps, le Département fourni de nombreux efforts en faveur de la pratique équestre sur son territoire. La décision d'augmenter la TVA à 20 % est un sujet grave pour les clubs et centres équestres. Les centres équestres reposent sur le fort investissement et le dévouement de leur personnel, ce que l'on peut avoir tendance à oublier lorsque l'on décide une augmentation de taxe. Le sport équestre est un sport comme un autre : comment peut-on vouloir dans un même temps favoriser le sport en France et taxer une partie des activités sportives ? Dans

cette délibération, une partie des fonds provient du Fonds EPERON, lui-même alimenté par les enjeux sur les courses de chevaux. Cela m'amène à parler de l'actualité relative à l'hippodrome de Maisons-Laffitte, le seul de galop dans les Yvelines et le seul centre d'entraînement de galop en Ile-de-France.

Au-delà du conflit qui oppose le maire de la commune à France Galop, près de 500 emplois directs et indirects sont concernés. France Galop prévoit une négociation autour du site hippique de Maisons-Laffitte dans les prochaines semaines, qui donnera l'occasion à chaque partie prenante de discuter de l'avenir de Maisons-Laffitte. A la demande du Président, je représenterai le Département à cette réunion. Le problème du centre d'entraînement se pose également car les entraîneurs sont eux aussi touchés par la TVA et les propriétaires de chevaux compte tenu de l'augmentation considérable des prix de pension. Cette augmentation de TVA, tout comme elle dissuadera certains cavaliers de faire de l'équitation, dissuadera certains propriétaires de faire entraîner leurs chevaux.

Je remercie le Président du soutien qu'il nous apporte.

PIERRE LEQUILLER – Je soutiens les propos de nos deux précédents intervenants. L'UMP n'a cessé de questionner Monsieur Le Foll dans le cadre de l'Assemblée nationale sur cette augmentation de TVA, inacceptable.

M. LE PRESIDENT – Ces débats témoignent de l'attachement historique du Conseil général au devenir du sport équestre dans les Yvelines.

CHRISTINE BOUTIN – Le dossier du Haras des Bréviaires est très complexe, car les haras sont en pleine mutation. J'ai oublié de préciser que nous avons aussi travaillé avec le soutien de la « Mission Cheval » qui a contribué à l'installation du Comité régional sur le domaine des Bréviaires.

M. LE PRESIDENT – Je remercie Michel Bes, qui est présent parmi nous, et qui agit beaucoup pour resserrer les liens avec la Fédération équestre et le milieu du cheval. Les contacts établis s'avèrent aujourd'hui très précieux pour le développement du Haras des Bréviaires.

OLIVIER DE LA FAIRE – Dans le cadre de sa politique visant à rendre le cheval accessible à tous, le Département a développé l'équithérapie, qui remporte un grand succès et permet de donner accès à de nombreux centres et maisons accueillant des personnes handicapées. Le Haras des Bréviaires pourrait devenir la vitrine « cheval et handicap » du Département.

JEAN-MICHEL GOURDON – Je conviens de la brutalité de cette mesure et de l'émotion qu'elle suscite dans les centres équestres. L'augmentation de TVA ne peut que mettre en difficulté certains centres équestres. Je tiens toutefois à rappeler qu'il ne s'agit pas d'une mesure gouvernementale mais d'une directive édictée par Bruxelles dans un souci d'harmonisation.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4197 à l'unanimité.

Participation financière de l'Etat relative aux travaux de dépose des pots à feu des locaux départementaux situés place André Mignot et rue Jean Houdon à Versailles

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *suppléant*, PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* – Les pots à feu doivent être déposés en mars 2014, en accord avec l'Etat, qui cofinance l'opération.

M. LE PRESIDENT – Certains éléments de ces pots à feux peuvent en effet tomber en cas de tempête. Ni l'Etat ni le Département ne disposent des finances nécessaires pour les restaurer et les replacer. En attendant, ils seront entreposés dans les locaux de la DRT à Saint-Cyr-l'Ecole.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4202 à l'unanimité.

Décision Modificative n°1 de l'exercice 2013

M. LE PRESIDENT – Je vous rappelle qu'en application du code général des collectivités territoriales, la délibération de la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 doit être signée par l'ensemble des conseillers généraux présents, afin d'attester de leur présence lors de l'examen de ce dossier.

MAURICE SOLIGNAC, *rapporteur* – Cette décision modificative est légère, avec des mouvements de fonctionnement faibles et une diminution des prévisions sur les droits de mutation afin de les ajuster en stricte concordance à l'atterrissage de fin 2013. Un ajustement est également proposé pour relever les crédits relatifs aux RSA et aux jeunes confiés à l'ASE. En compensation, il convient d'inscrire quelques diminutions de crédits sur les frais liés aux personnes âgées.

Les crédits de paiement en investissement présenteront un solde positif de 32 millions d'euros, correspondant aux ajustements des crédits d'investissement en fin d'année. Cet excédent interviendra en diminution des besoins d'emprunts, aujourd'hui réduits à 64 millions d'euros. Ainsi, la dette totale à fin 2013 sera légèrement inférieure à 200 millions d'euros.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

JOËL TISSIER – On voit apparaître « General Electrics » dans les dépenses d'investissement : ma précédente remarque relative aux investissements du Conseil général vaut également pour cette entreprise. Cette entreprise ne devrait pas avoir besoin de notre aide, compte tenu de ses résultats.

M. LE PRESIDENT – Effectivement, cela illustre votre précédente intervention.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4174 à la majorité, le groupe des élus de Gauche s'abstient.

Contrat groupe d'assurance risques statutaires du personnel. Ralliement à la procédure de renégociation par le centre interdépartemental de gestion (CIG)

LAURENT RICHARD, *rapporteur* – Il s'agit d'autoriser le Département à se joindre à une procédure de négociation menée par le CIG, comme nous l'avions fait en 2010, ce qui nous avait permis d'obtenir un taux de 0,36 % sur la masse salariale pour couvrir les accidents de travail, les maladies professionnelles et les capitaux décès pour les ayant-droits. Ce taux de cotisation était passé à 0,39 % fin 2012. Ces taux avantageux permettent d'obtenir de meilleures prestations. Notre participation aux négociations ne préjuge en rien du choix définitif.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4206 à l'unanimité.

Avenant n°1 à la convention tripartite 2013 et convention tripartite 2014 entre la Préfecture, le Département et le COSPPDY

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – La pérennité financière du COSPPDY (Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Préfecture et du Département des Yvelines) est toujours menacée, malgré les avancées des négociations entre le Conseil général et la Préfecture. Le temps de trouver des solutions pérennes, il est proposé de financer ses besoins de trésorerie supplémentaires à hauteur de 69 000 euros à parts égales entre la Préfecture et le Département. Un certain nombre de décisions ont été prises dans un plan de redressement proposé au conseil d'administration du 12 novembre de ce Comité, notamment la mise en œuvre d'un processus d'externalisation de la restauration.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Nous avons travaillé très efficacement avec les services de l'Etat.

JACQUES SAINT-AMAUX – Le Groupe des élus de Gauche s'abstient dans l'attente des conclusions. La Mairie est également impliquée.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4223 à la majorité. Le groupe des élus de Gauche s'abstient.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 10.

Prochaine séance : vendredi 20 décembre 2013 à 9 heures 30

Le Secrétaire :
Fanny ERVERA.

Le Président :
Alain SCHMITZ.

| Communication des marchés notifiés entre le 10 octobre 2013 et le 22 novembre 2013 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales) | | | | |
|---|---|-------------------------------|--|--|
| <i>Politique : A04 Environnement</i> | | | | |
| Numéro de marché | Objet du marché | Durée totale du marché | Montant total maximum des marchés en HT | |
| 2013-551 | Conception de dessins naturalistes pour des panneaux signalétiques-Etang du Bout du Monde à Epône | 3 mois | 4 700,00 | |
| | | somme : | 4 700,00 € | |
| <i>Politique : A08 Promotion et rayonnement</i> | | | | |
| Numéro de marché | Objet du marché | Durée totale du marché | Montant total maximum des marchés en HT | |
| 2013-594 | Réalisation, aménagement et logistique de l'espace Yvelines pour le salon du SIMI 2013 | 2 mois | 33 173,00 | |
| | | somme : | 33 173,00 € | |
| <i>Politique : B01 Proximité aux Yvelinois</i> | | | | |
| Numéro de marché | Objet du marché | Durée totale du marché | Montant total maximum des marchés en HT | |
| 2013-450 | Montesson - analyse de végétaux et de sols sur le parc de la boucle de Montesson | 6 mois | 7 945,00 | |
| | | somme : | 7 945,00 € | |

| <i>Politique : C03 Formation des jeunes</i> | | | | |
|---|--|-------------------------------|--|--|
| Numéro de marché | Objet du marché | Durée totale du marché | Montant total maximum des marchés en HT | |
| 2013-297 | VERNOUILLET - Collège Emile Zola - Réfection des salles de sciences, des courants faibles - CT | 3 ans | 5 638,00 | |
| 2013-348 | ELANCOURT - Collège la Clef St Pierre - Rénovation de l'infrastructure-MOE | 3 ans | 19 590,00 | |
| 2013-417 | RAMBOUILLET-Le Racinay-Réfection et mise en accessibilité espaces extérieurs et sécurité toitures bâtiments B/E/H - CT | 3 ans | 5 080,00 | |
| 2013-266 | MANTES LA VILLE - Construction relocalisation de l'IUT Mantes en Yvelines/Lot 1 Contrôle technique | 3 ans | 38 936,00 | |
| 2013-267 | MANTES LA VILLE - Construction relocalisation de l'IUT Mantes en Yvelines/Lot 2 SPS | 3 ans | 19 987,50 | |
| 2013-519 | LES MUREAUX - Collège Jean Vilar - Lot unique "Chauffage" | 1 an | 25 208,70 | |
| 2013-64 | ST GERMAIN EN LAYE - Collège Les Hauts Grillets Finition VRD | 2 mois | 86 945,67 | |
| 2013-309 | ELANCOURT - Collège de l'Agiot - Façades, étanchéité, toitures, ascenseur, sanitaires - CT | 3 ans | 4 225,00 | |
| 2013-308 | ELANCOURT - Collège de l'Agiot - Façades, étanchéité, toitures, ascenseur, sanitaires - MOE | 3 ans | 52 000,00 | |
| | | somme : | 257 610,87 € | |

| <i>Politique : C05 Culture et patrimoine</i> | | | | |
|---|--|-------------------------------|--|--|
| Numéro de marché | Objet du marché | Durée totale du marché | Montant total maximum des marchés en HT | |
| 2013-40 | Restauration du tableau L'Annonciation à l'église Saint-Nicolas de Septeuil | 1 an | 6 217,50 | |
| 2013-523 | Transport d'oeuvres d'art et d'objets dans le cadre de l'exposition sur la Seine | 5 mois | 10 118,50 | |
| | somme : | somme : | 16 336,00 € | |
| <i>Politique : D02 Système d'information</i> | | | | |
| Numéro de marché | Objet du marché | Durée totale du marché | Montant total maximum des marchés en HT | |
| 2013-406 | Fourniture de pièces détachées en téléphonie et de prestations associées | 4 ans | 180 000,00 | |
| 2013-486 | Assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux services de télécommunications | 2 ans | 90 000,00 | |
| 2013-524 | Maintenance et évolution relatif au progiciel Arkothèque | 4 ans | 50 000,00 | |
| | | somme : | 320 000,00 € | |
| <i>Politique : D03 Moyens de fonctionnement</i> | | | | |
| Numéro de marché | Objet du marché | Durée totale du marché | Montant total maximum des marchés en HT | |
| 2013-446 | Fourniture de beurre, œufs, fromage et produits frais associés | 4 ans | 120 000,00 | |
| 2013-485 | Maintenance des accès sécurisés des services du département des Yvelines | 4 ans | 120 000,00 | |
| 2013-552 | Acquisition de vélos pour les services du Département | 2 mois | 4 076,00 | |
| | | somme : | 244 076,00 € | |

| <i>Politique : D04 Ressources financières</i> | | | | |
|---|---|-------------------------------|--|--|
| Numéro de marché | Objet du marché | Durée totale du marché | Montant total maximum des marchés en HT | |
| 2013-566 | Accompagnement à la gestion de la dette | 1 an | 7 500,00 | |
| | | somme : | 7 500,00 € | |

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| SEANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2013 | 1 |
| Projet de décret portant délimitation des cantons dans le département des Yvelines..... | 1 |
| Communications de Monsieur le Président du Conseil général..... | 5 |
| Adoption d'un compte rendu analytique..... | 5 |
| Rapport annuel sur la situation du Département en matière de développement durable..... | 5 |
| Communication relative au débat d'orientations budgétaires 2014 | 8 |
| « Plan Yvelines Seine ». Présentation des tracés en projet du Chemin de Seine en vue de la consultation formelle des collectivités et acteurs locaux et du déclenchement de toutes procédures nécessaires à son ouverture | 16 |
| Dispositif économique en faveur de l'agriculture. Aide aux organismes agricoles – Exercice 2013 | 17 |
| Projets structurants. Aide de minimis au Centre National d'Expertise de l'Enveloppe et de la Structure (CNEES) pour son implantation et son développement à Saint-Rémy-lès-Chevreuse..... | 17 |
| Aide à la recherche et développement. Soutien aux programmes des pôles de compétitivité. Subventions à Bertin technologies, Controlsys, DPS, Intertechnique, Renault et l'UVSQ | 18 |
| Projets structurants d'implantation économique. Subvention à la Communauté de communes « Seine Mauldre » pour la réalisation de travaux de raccordement électrique permettant l'implantation d'un campus de datacenters à Aubergenville | 19 |
| SMAGER/COBAHMA. Soutien financier du Département au titre de l'année 2013 - Investissement | 19 |
| Parc du peuple de l'herbe. Acquisitions foncières. Location de terrains | 20 |
| Avenant n°1 aux conventions passées avec les collectivités locales en vue de l'établissement et l'exploitation d'un réseau d'infrastructures passives de communications électroniques..... | 20 |
| Subvention d'investissement à la fondation « La vie au grand air » pour la mise aux normes de sécurité dans la maison d'enfants à caractère social située à Auffargis..... | 21 |
| Subvention d'investissement à « l'Association de Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte en Yvelines » pour des travaux de mise en sécurité d'un bâtiment d'une maison d'enfants à caractère social à Buc | 21 |
| Subvention d'investissement à l'Association « Baby-Loup » pour la création de son multi-accueil collectif Baby-Loup sis 1, rue Camille Pelletan à Conflans-Sainte-Honorine | 21 |
| Contrat Social de Territoire de Mantes-La-Jolie 2013..... | 22 |
| Contrat Social de Territoire de Trappes 2013..... | 23 |
| Contrat Social de Territoire de Rosny-sur-Seine 2013-2015 | 23 |

| | |
|---|----|
| Convention avec l'Association de Gestion des Fonds du Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées des Yvelines (CODERPA) | 23 |
| Insertion des jeunes. Subvention de fonctionnement | 24 |
| Remises gracieuses de dettes contractées envers le Département par des parents d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance | 25 |
| Programme départemental d'insertion. Aide aux structures d'insertion par l'activité économique. Subventions d'aide au développement commercial et d'investissement pour l'association « REAGIR ! » | 25 |
| Prix 2013 de Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale | 26 |
| Nouveau collègue d'Achères. Définition du secteur de recrutement | 26 |
| Aide exceptionnelle pour la seconde phase de la restauration du remorqueur à vapeur « Le Jacques » amarré à Conflans-Sainte-Honorine | 27 |
| Aide départementale pour la formation en alternance des jeunes yvelinois. Modification du dispositif | 27 |
| « Yvelines Patrimoine » - Plan d'aide aux collectivités pour la restauration et la valorisation de leur patrimoine historique et monumental. Subvention à la commune de Cravent | 27 |
| Avenants n°1 relatifs aux modalités administratives et financières modifiant les conventions du 21 juin 2007 relatives à la gestion des cités scolaires internationales et régionales du département des Yvelines | 28 |
| Soutien à la commune de Gaillon pour la restauration de la statue « Sainte Barbe » en bois polychrome du XVIème siècle | 28 |
| Acquisition à titre onéreux de deux parcelles appartenant à l'Etat situées à Chatou et à Orgeval | 28 |
| Convention relative à la mise à disposition de parcelles départementales sur la commune de Triel-sur-Seine au CPO fc, Centre de Formation Professionnelle Continue du BTP | 29 |
| Route départementale n°5 à Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Déclassement du domaine public départemental en vue de son classement dans le domaine public communal | 29 |
| Route départementale n°76 à Méré. Suppression du passage à niveau 14. Approbation du protocole transactionnel avec RFF relatif à la subvention du STIF | 29 |
| RD 113 – RD 154 à Orgeval. Aménagements routiers de la RD 113 à Orgeval. Convention de projet urbain partenarial entre le Département, l'Etat, la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de la Seine (CA2RS) et SAS Maison du Treizième. Convention financière entre le Département, la CA2RS et la commune d'Orgeval | 29 |
| Route départementale n°1 à Triel-Sur-Seine. Déclassement du domaine public départemental d'une section de la RD1 en vue de son classement dans la voirie communale | 30 |
| Tangentielle Ouest Phase 1 – Convention de financement des premières acquisitions foncières | 30 |

| | |
|--|----|
| Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (FACE). Attribution de la dotation 2013 au syndicat intercommunal d'électricité de la région d'Orgerus (SIERO)..... | 31 |
| Programme 2013 d'aménagement de liaisons douces sur routes départementales hors agglomération. Approbation d'une nouvelle opération et avenant à la convention relative au partenariat de la « Véloscénie Paris Mont-Saint-Michel »..... | 31 |
| Aide départementale à la création de lignes régulières de transport public routier de voyageurs. Aide incitative au titre des déficits d'exploitation 2012 | 31 |
| Domaine départemental des Bréviaires. Opération de travaux de remise à niveau de la carrière équestre et du paddock. Réévaluation et demande de subvention | 32 |
| Participation financière de l'Etat relative aux travaux de dépose des pots à feu des locaux départementaux situés place André Mignot et rue Jean Houdon à Versailles..... | 34 |
| Décision Modificative n°1 de l'exercice 2013..... | 35 |
| Contrat groupe d'assurance risques statutaires du personnel. Ralliement à la procédure de renégociation par le centre interdépartemental de gestion (CIG)..... | 35 |
| Avenant n°1 à la convention tripartite 2013 et convention tripartite 2014 entre la Préfecture, le Département et le COSPPDY | 36 |
| Communication des marchés notifiés entre le 10 octobre 2013 et le 22 novembre 2013 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général. | 37 |